



# RGPP

---

## 2<sup>ÈME</sup> RAPPORT D'ETAPE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics  
et de la Fonction publique

13 mai 2009

révision générale des  
politiques publiques





# Sommaire

## 1 ) Synthèse

L'Etat se réforme : la RGPP produit des résultats tangibles

## 2 ) La réforme des ministères

Services du Premier ministre

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire

Ministère de la Justice

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Ministère de l'Education nationale

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministère de la Défense

Ministère de la Santé et des Sports

Ministère du Logement

Ministère de la Culture et de la Communication

Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat



## L'Etat se réforme : la RGPP produit des résultats tangibles.

### 1. La RGPP, un programme de réforme de l'Etat sans précédent

La crise a amené le Gouvernement à décider d'investir dans un plan de relance massif, afin de soutenir l'investissement, l'activité et l'emploi. Comme l'a rappelé le président de la République, la mise en œuvre de ces dépenses exceptionnelles renforce la nécessité de poursuivre les réformes de fond, permettant d'assainir la situation structurelle des finances publiques, tout en améliorant la qualité des services publics. C'est l'objectif poursuivi depuis juin 2007 par le Président de la République et par le Gouvernement, au travers de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Celle-ci a débouché sur 374 décisions de modernisation, qui doivent être mises en œuvre d'ici 2011. Ces décisions résultaient d'audits détaillés de l'efficacité de nos politiques publiques. Elles concernent tous les ministères et leurs opérateurs, et portent à la fois sur les services rendus aux usagers et sur les fonctions de support au sein de l'Etat. Elles fondent les économies structurelles de la loi de programmation des finances publiques 2009-2011, notamment en assurant le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ces économies structurelles sont indispensables pour redonner à l'Etat une marge de manœuvre financière, lui permettant de relever les défis actuels.

Au-delà de ces gains budgétaires, la RGPP vise également une réelle amélioration de l'efficacité des politiques publiques, en renforçant la qualité des services rendus aux usagers et en améliorant la gestion des ressources humaines de l'Etat.

Dans la lignée de la communication du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique du 28 janvier 2009, la RGPP a également lancé le renforcement de la contractualisation entre l'Etat et ses opérateurs, afin de mieux piloter leur performance. 20 opérateurs feront ainsi l'objet d'audits spécifiques, menés avec leur ministère de tutelle. Ces audits, qui ont débuté, doivent permettre de préciser leur stratégie et d'identifier des pistes d'amélioration de leur performance.

Concernant les fonctions de support, de grands projets interministériels ont été lancés pour rationaliser les fonctions finances, paye, pensions, achats et immobilier. Chacun des ministères remet à plat l'organisation de ses fonctions de support, en cohérence avec ces projets interministériels. Ces réformes contribuent à recentrer l'Etat sur son cœur de métier et sur les services rendus à l'utilisateur.





Les agents publics sont des acteurs à part entière de la transformation de leur administration. C'est pourquoi les ministres et secrétaires généraux poursuivent un dialogue social avec toutes les organisations syndicales de leur ministère. Ce dialogue est relayé, sur le plan local, tant au niveau ministériel qu'interministériel, notamment par celui que mènent les préfets dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

## 2. Un dispositif de suivi au plus haut niveau, garantie de résultats ambitieux.

Une des nouveautés majeures introduites par la RGPP est le déploiement d'un dispositif exceptionnel de suivi de la mise en œuvre des 374 décisions arrêtées par le conseil de modernisation des politiques publiques. Ces décisions font l'objet d'un dispositif de pilotage rigoureux, impliquant le plus haut niveau de l'Etat, avec une évaluation permanente, sur la base d'indicateurs précis et objectifs, de l'atteinte des objectifs fixés.

Le présent rapport d'étape, présenté par Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et rapporteur général de la RGPP, assure ainsi la transparence sur l'état d'avancement et la réalisation des premiers résultats concrets de la RGPP. L'analyse ici présentée sur chacune des réformes résulte de l'examen de l'avancement de la feuille de route de chaque ministre, réalisé par le comité de suivi de la RGPP.

A cette fin, le système de feux tricolores du premier rapport d'étape a été maintenu. Il permet de rendre compte de façon synthétique, mesure par mesure, de l'état d'avancement des réformes en cours de mise en œuvre. Cela ne concerne donc pas les réformes pour lesquelles le gouvernement a décidé d'approfondir la concertation (notamment la réforme du lycée général).

Près d'un an après le dernier conseil de modernisation des politiques publiques, les réformes doivent être entrées dans une phase de mise en œuvre plus poussée. C'est pourquoi la signification des feux tricolores, présentés dans les fiches d'avancement par ministère jointes au présent rapport, a été adaptée. Les exigences ont été renforcées. Elles reposent désormais, outre la qualité de la conduite du projet, sur son stade de réalisation effective et sur ses premiers résultats. Le degré d'avancement associé à chacun des feux tricolores est donc le suivant, pour ce deuxième rapport d'avancement :

- un feu **vert** caractérise un projet de réforme pour lequel toutes les conditions sont réunies pour atteindre les résultats escomptés dans les délais prévus. Actuellement, 75 % des mesures sont vertes ;
- un feu **orange** caractérise un projet de réforme en cours d'exécution, mais dont le calendrier n'est pas totalement respecté, ou dont la mise en œuvre présente des difficultés techniques, qui appellent des décisions correctrices. Actuellement, 20 % des mesures sont orange ;
- Un feu **rouge** caractérise un projet de réforme dont la phase de mise en œuvre n'a pas encore été engagée. Le comité de suivi a alors pris des mesures pour relancer cette mise en œuvre. Actuellement, 5 % des mesures sont rouges.



### 3. Une transformation profonde et visible de l'Etat

Grâce à la mobilisation de l'encadrement et des agents à tous les niveaux de l'Etat, de nouveaux résultats tangibles ont été atteints depuis le précédent rapport d'étape, pour un grand nombre de réformes.

S'agissant de l'adaptation de l'Etat aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, des résultats concrets ont été obtenus dans les domaines suivants.

- **La réforme de l'administration territoriale de l'Etat se poursuit.** Elle constitue une révolution majeure au cœur de l'Etat, par la mise en œuvre concrète de pistes envisagées depuis plus de 10 ans et, sur certains aspects, depuis les lois de décentralisation. Elle concerne tous les citoyens, l'ensemble du territoire national et, selon les mesures de réforme considérées, entre 100 000 et 300 000 agents de presque tous les ministères. **L'organisation des services de l'Etat dans les départements a ainsi été définie précisément** par les circulaires du Premier ministre du 7 juillet et du 31 décembre 2008. Pour chaque département, les nouveaux organigrammes, adaptés aux besoins des citoyens et des spécificités des territoires, ont été validés au cours des mois de mars et avril 2009. Le nombre de structures a été réduit de plus d'une dizaine à deux ou trois selon les départements. Les organisations ont été simplifiées et les missions regroupées.
- **Le niveau régional de l'administration s'est également réorganisé, passant d'une vingtaine à huit structures régionales.** Le nouveau dispositif repose sur des périmètres de compétences correspondant globalement aux missions des ministères dans l'organisation gouvernementale, affirmant ainsi le niveau régional comme le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques. Plusieurs structures nouvelles sont déjà créées.
  - **Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)**, reprenant les missions du ministère de l'agriculture, à l'exception de la pêche, ont été créées au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elles sont dotées de compétences élargies en matière d'alimentation et intègrent les échelons territoriaux de FranceAgriMer, opérateur chargé des interventions et du soutien aux filières.
  - Une première série de **huit directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)**, issues de la fusion de trois directions régionales, ont été créées en février 2009 et seront les pilotes, au niveau régional, des politiques de développement durable. Douze DREAL sont en phase de préfiguration et seront créées au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
  - **Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)** seront créées afin de renforcer l'efficacité de l'Etat en matière de politiques sociales, de politiques sportives, de politiques de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire. Huit d'entre elles sont d'ores et déjà en phase de préfiguration. Les autres préfigurations démarreront avant l'été, en



- vue d'une création effective dans toutes les régions le 1<sup>er</sup> janvier 2010 au plus tard.
- **5 directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**, interlocutrices uniques pour les entreprises, les salariés et les consommateurs, œuvreront en faveur d'une politique active d'emploi, de formation et, en lien avec la mise en place du RSA, de prévention des situations de précarité sociale. Cinq d'entre elles sont d'ores et déjà en phase de préfiguration. Les autres préfigurations démarreront avant l'été, en vue d'une création effective dans toutes les régions le 1<sup>er</sup> juillet 2010 au plus tard.
  - **Pour faire face à la crise du logement, l'Etat a redéfini ses priorités et s'est doté de nouveaux outils avec la promulgation de la loi «mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion» du 25 mars 2009.** Cette loi garantit notamment une meilleure équité dans la gestion du parc HLM, en recentrant l'accès au parc HLM sur les locataires les plus modestes, et prévoit la rénovation du « 1% logement » pour concentrer les ressources sur le développement locatif, la rénovation urbaine et l'accession à la propriété.
  - **Onze bases de défense expérimentales ont été créées début 2009, afin de rationaliser l'organisation des fonctions de soutien et de permettre ainsi aux forces opérationnelles de se consacrer à leur cœur de métier.** Elles regroupent au total 50000 personnes et leur soutien est assuré par 6000 civils et militaires, qui ont été transférés de leurs armées respectives vers la nouvelle chaîne interarmées du soutien (RH, finances, marchés, maintenance, transport etc.). Au bout de seulement trois mois, l'expérimentation est déjà riche d'enseignements. Les commandants de base de défense proposent des solutions qui vont venir enrichir le modèle en l'adaptant aux contraintes du terrain. L'idée initiale en ressort renforcée : les gains potentiels issus de la mutualisation du soutien sont très importants.
  - Le nouveau contrat d'objectifs 2009-2012, signé en janvier 2009 entre l'Etat et l'ADEME, confirme **l'évolution de l'ADEME comme un des opérateurs majeurs de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement**, en renforçant ses missions d'animation, d'expertise et de financement pour la recherche et l'innovation dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
  - **L'Etat définit un cadre de moyen terme pour les priorités de recherche. Par une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, il prépare une stratégie nationale de recherche et d'innovation**, qui sera présentée en conseil des ministres avant l'été. Cette politique a été complétée par la réforme du haut conseil de la science et de la technologie, réalisée le 19 mars 2009.
  - **La loi « Hôpitaux, patients, santé et territoire » (HPST), qui prévoit notamment la création des agences régionales de santé (ARS), a été votée** en première lecture par l'Assemblée nationale le 10 mars 2009. En regroupant sept structures territoriales en une seule, les ARS mettront fin à



l'éparpillement des différents organismes œuvrant en région dans les domaines de la santé et des soins : les services déconcentrés actuels de l'Etat (les pôles "santé" des DDASS et des DRASS), les agences régionales de l'hospitalisation (ARH), les unions régionales des caisses d'assurance maladie (URCAM), les missions régionales de santé (MRS), les groupements régionaux de santé publique (GRSP) et une partie des services régionaux des trois régimes de l'assurance maladie.

D'autres réformes de la RGPP permettent aussi une amélioration concrète des services rendus aux citoyens et aux entreprises par les services de l'Etat et par les opérateurs, notamment pour les suivantes :

- **Les missions des services des Impôts et du Trésor public, autrefois conduites par deux directions distinctes, sont aujourd'hui assurées par une seule et même direction, la direction générale des finances publiques (DGFIP).** Cette nouvelle organisation conduit à fusionner l'ensemble des services des deux directions, au plan central et au plan local. Les directions des services fiscaux fusionnent ainsi avec les trésoreries générales : cette opération est engagée dans 22 départements. Dans les villes, une première vague de 150 services des impôts des particuliers est lancée en avril 2009 et permet de créer de véritables guichets fiscaux uniques pour les usagers.
- **Les délais de dédouanement des marchandises ont été réduits grâce à la réorganisation territoriale des Douanes et à leur modernisation informatique,** générant ainsi d'importants gains de temps pour les entreprises. Le temps moyen d'immobilisation des marchandises pour effectuer les contrôles douaniers lors de leur importation ou de leur exportation est descendu de 10 minutes en 2006 à moins de 8 minutes en 2008, renforçant la fluidité des échanges, en particulier sur les plateformes portuaires.
- **La création, en avril 2009, de l'agence de services et de paiement (ASP),** permet d'assurer une plus grande cohérence des politiques publiques agricoles et de simplifier les procédures pour les bénéficiaires des aides versées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Celles-ci étaient auparavant gérées par deux organismes : l'agence unique de paiement (AUP) et le centre national pour l'aménagement des structures des exploitants agricoles (CNASEA). Cette mutualisation des compétences permet la création d'un opérateur de paiement, adapté aux évolutions profondes, récentes et à venir, de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche. De même, **la création de FranceAgriMer permet de regrouper les missions dispersées jusqu'ici entre cinq organismes, au sein d'un établissement unique chargé des interventions pour les produits de l'agriculture et de la mer.** Véritable lieu de concertation et d'arbitrage pour les professionnels, ce nouvel office, créé au 1<sup>er</sup> avril 2009, garantira une plus grande cohérence dans





l'orientation, le soutien et le suivi économique des filières agricoles, tout en améliorant la réactivité dans la gestion des crises.

- Afin de mettre en place un interlocuteur unique pour les entreprises et les salariés, **une inspection du travail unifiée a été créée** grâce à la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, des services de l'inspection du travail agricole (ITEPSA), de l'inspection du travail des transports (ITT), de l'inspection du travail maritime et de l'inspection du travail (IT).
- **Dans l'objectif de réduire la difficulté scolaire au primaire, l'organisation de la semaine scolaire a été revue : d'une durée de 4 jours ou 9 demi-journées, la semaine scolaire réserve désormais 2 heures aux élèves qui connaissent des difficultés dans chaque classe.** Plus d'un million d'élèves connaissant des difficultés scolaires, soit 19,13%, sont désormais pris en charge dans les écoles primaires selon les modalités qui ont été proposées par le conseil des maîtres et validées par l'inspecteur de circonscription. Cette mesure doit directement permettre de réduire le recours au redoublement.
- **La mission de préfiguration du nouvel établissement public issu du regroupement du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie** a été confiée le 24 mars 2009 à Claudie Haigneré. Ce regroupement permettra de doter la France d'un grand opérateur de référence dans le domaine de la culture scientifique et technique.
- **Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) est entré en vigueur le 15 avril dernier pour les véhicules neufs.** Il sera étendu aux véhicules d'occasion à partir du 15 juin. A partir du 15 septembre, l'ensemble des procédures d'immatriculation se feront sous ce SIV. Ce système permettra une véritable simplification pour l'utilisateur, qui ne sera plus obligé de se déplacer à la préfecture ou à la sous-préfecture pour les opérations simples d'immatriculation, qui pourront être assurées par les professionnels de l'automobile ayant passé convention avec l'Etat. Les professionnels, tout comme les préfectures, délivreront un certificat provisoire d'immatriculation. La carte grise sera transmise au domicile de l'utilisateur, par courrier suivi. Depuis le 15 avril, les professionnels de l'automobile ont déjà réalisé 63 % des opérations d'immatriculation concernant les véhicules neufs. Les usagers n'auront plus à changer d'immatriculation à l'occasion d'un déménagement ou lors de l'achat d'un véhicule d'occasion.

Les réformes de la RGPP doivent enfin simplifier et moderniser l'Etat dans son fonctionnement, avec les résultats concrets suivants, déjà observés :

- **La réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, fixée par le décret du 16 mars 2009, complète la mutation profonde engagée avec la création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), de l'agence nationale de la recherche (ANR) et la mise en place de l'autonomie des universités. En étant plus stratégique et transparent, le ministère redéfinit ses relations avec les établissements d'enseignement





supérieur et de recherche. C'est en particulier le cas grâce à la création d'un pôle de financement et de contractualisation avec les universités qui clarifie les règles d'allocation des moyens et les règles du jeu de la contractualisation.

- Depuis le 1er janvier 2008, les **181 tribunaux de grande instance et les 35 cours d'appel sont équipés de dispositifs de visioconférence** qui permettent aux magistrats d'auditionner les détenus à distance. Ainsi, le nombre de transferts de détenus sera réduit de 5% en 2009 (et de 5% supplémentaires en 2010), ce qui permettra de redéployer sur d'autres missions (maintien de l'ordre, lutte contre la délinquance) une grande partie des effectifs de policiers et de gendarmes auparavant affectés à ces transferts. Les ministères de la Justice et de l'Intérieur seront respectivement intéressés au respect de cet objectif.
- Afin de renforcer la cohérence des réseaux internationaux de l'Etat selon une logique géographique et non plus seulement institutionnelle, le **comité des réseaux internationaux de l'Etat à l'étranger (CORINTE)** a été créé le 16 février 2009. Cette instance permettra une coordination interministérielle de l'allocation des moyens de l'Etat à l'étranger et d'accompagner la réorganisation du réseau diplomatique en trois catégories de postes (ambassades à missions élargies, à missions prioritaires ou à missions spécifiques).
- **L'intégration, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, des 101 000 gendarmes au ministère de l'intérieur**, dans le respect de leur statut militaire, a renforcé l'efficacité des forces de sécurité dans leur mission de lutte contre la délinquance, en favorisant les coopérations et les mutualisations entre services de police et de gendarmerie.
- **Un nouveau cadre unifié et professionnel de la gestion de l'immobilier de l'Etat** a été mis en place, au 1er janvier 2009 sous l'égide du ministre du Budget (représenté par le service France Domaine de la direction générale des finances publiques et par les préfets). Ce dernier est désormais propriétaire unique et le Premier ministre l'a chargé, par les circulaires du 16 janvier 2009, de responsabiliser les occupants, d'améliorer le cadre de travail des agents et les conditions d'accueil des usagers, en s'appuyant sur les loyers budgétaires, les baux et les schémas pluriannuels de stratégie immobilière. Les ministères devront ainsi se rapprocher rapidement de la norme fixée par le conseil de modernisation des politiques publiques à 12 m<sup>2</sup> par agent. Par ailleurs, la politique interministérielle d'entretien des bâtiments se voit renforcée dès 2009 avec un effort budgétaire de 277 M€ (dont 200 M€ du plan de relance).
- **Les corps d'ingénieurs des Mines et des Télécommunications ont fusionné en janvier 2009**, dotant le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi d'un corps d'encadrement unifié de haut niveau. Les ingénieurs de ce nouveau corps des Mines bénéficient ainsi de potentialités de carrière accrues. **Cette fusion illustre la poursuite du mouvement de fusion de corps**. D'ores et déjà, 90 % de la fonction publique d'Etat n'appartient plus qu'à 140 corps, au lieu du double précédemment. La



politique de fusion et de regroupements des corps sera poursuivie et amplifiée en 2009.

- Afin de mieux soutenir l'activité économique sur le territoire national et de créer un environnement favorable à la création et au développement des entreprises, **la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) a été créée le 12 janvier 2009** par le regroupement de trois directions du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi : Direction générale des entreprises (DGE), la Direction du tourisme (DT) et la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL).
- **Le regroupement des états-majors et directions d'administration centrale du ministère de la défense à Balard dans le cadre d'un partenariat public – privé** est conduit rapidement, pour permettre un emménagement fin 2014. Ce projet est porteur de plusieurs innovations majeures. Tout d'abord, le contrat de partenariat intégrera une compétition architecturale. Ensuite, la préparation du programme rend nécessaire une réflexion approfondie sur l'organisation de l'administration centrale et les effectifs associés à chaque fonction, dont la mise en œuvre achèvera de concrétiser la nouvelle gouvernance du ministère de la défense.
- La loi pénitentiaire, qui prévoit le développement des alternatives à l'incarcération a été votée en première lecture par le Sénat le 6 mars 2009. **Le recours plus systématique au bracelet électronique, plutôt qu'à l'incarcération, pour les condamnations à de courtes peines de prison ou pour les détenus en fin de peine**, permettra de réduire le risque de récidive, en limitant les problèmes liés à la réinsertion des détenus. Le nombre de condamnés purgeant leur peine sous bracelets électroniques passera de 4 000 en 2009 à environ 12 000 en 2012.
- **A partir de juin 2009, les consulats délivreront les premiers visas de long séjour valant titre de séjour.** Cette réforme permettra de supprimer les démarches pour la délivrance d'un premier titre de séjour, jusque là effectuées dans les préfectures dans les trois mois de l'arrivée en France, pour environ 90 000 personnes par an. Les effectifs ainsi économisés seront redéployés en vue de l'amélioration de la qualité d'accueil par les services de l'immigration et de l'intégration des préfectures. Un impact très positif est attendu, notamment dans le milieu universitaire par la réduction des formalités pour les chercheurs et les étudiants.
- **La qualité de service des laboratoires de recherche est améliorée, à travers la simplification de la gestion des unités mixtes de recherche entre organismes de recherche et universités**, qui doit redonner du temps de recherche aux chercheurs et aux enseignants chercheurs, en rationalisant la prise en charge des tâches administratives dans ces unités. Deux expérimentations sont en cours, entre le CNRS et l'université Paris VI d'une part, entre l'INSERM et Paris V d'autre part.



A l'occasion de chacune de ces réformes, le Gouvernement veille à valoriser le travail des agents, à développer la culture de résultat et à assurer un meilleur usage de chaque euro public.

#### 4. Des avancées significatives pour des réformes signalées en difficulté lors du premier rapport d'étape, grâce à des actions volontaristes.

Lors de la préparation du premier rapport d'étape, certaines mesures présentaient des difficultés de mise en œuvre. Des actions spécifiques avaient alors été décidées, qui ont permis d'obtenir des résultats significatifs. Ainsi :

- Le ministère de la Justice a présenté un **plan de simplification du contentieux routier**, qui représente 42% du contentieux pénal. Les procédures judiciaires liées aux infractions routières telles que la conduite sans permis, le défaut d'assurance et la conduite en état alcoolique, seront accélérées. Ceci redonnera aux magistrats et aux fonctionnaires de justice le temps nécessaire pour améliorer encore le traitement d'autres types de contentieux plus complexes, tout en renforçant la lutte contre la délinquance.
- **Le ministère de l'Intérieur a engagé un plan visant à substituer aux policiers et gendarmes assurant des gardes statiques** dans les 96 préfectures métropolitaines des équipements de vidéosurveillance. La mise en place progressive de ce dispositif permettra de redéployer les personnels des services de sécurité affectés à ces gardes sur leur cœur de métier, la protection quotidienne des citoyens.
- **Un outil d'allocation des ressources entre juridictions tenant compte de leurs performances est opérationnel depuis le 15 septembre 2008.** Il a pour but d'améliorer la diffusion des bonnes pratiques, le partage des informations, l'optimisation et la professionnalisation de l'affectation des 29 000 magistrats et fonctionnaires au sein des juridictions, permettant ainsi de réduire les délais de jugement et les stocks d'affaires en cours.
- **La maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'Etat va être ouverte à la concurrence.** Les maîtres d'ouvrages pourront désormais choisir entre différents architectes en chef des monuments historiques (ACMH) d'une part, et tous les architectes justifiant, dans le cadre du contrôle de l'Etat, des qualifications et de l'expérience requises d'autre part. Cette réforme devrait permettre d'accélérer les procédures, d'améliorer la qualité du service rendu et de générer des économies.
- **Le recensement du patrimoine des opérateurs a été relancé le 26 décembre 2008, par un courrier du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique à tous leurs dirigeants,** les avertissant des sanctions en cas de non coopération (non versement de la moitié de la part variable de leur rémunération 2009, réduction de la subvention de



l'Etat). Le nombre d'opérateurs ayant satisfait cette obligation est en conséquence passé de 194 à 481 (sur un nombre total de 655 opérateurs), incluant tous les opérateurs les plus importants. Le patrimoine recensé représente 4 millions de mètres carrés de bureaux et 10 millions d'hectares de terrains. Cette mobilisation va se poursuivre : chaque opérateur devra produire avant le 30 septembre 2009 un schéma immobilier ; l'Etat devra évaluer tous ces biens avant le 31 décembre 2009.

- **La création du service des achats de l'Etat (SAE)**, par décret du 17 mars 2009 et la nomination de son directeur, ancien directeur des achats dans le secteur privé, ont notamment permis de **relancer le projet d'externalisation de la gestion et de l'entretien du parc automobile de l'Etat**. Les quelques 40.000 véhicules particuliers et utilitaires légers de l'Etat (à l'exclusion des véhicules de la police, de la gendarmerie et des douanes), jusqu'alors gérés en régie, seront progressivement pris en charge par un gestionnaire de flotte automobile privé. Cette organisation générera une économie de fonctionnement et permettra un suivi des nouvelles dispositions réglementaires relatives à la limitation des émissions de CO2 des véhicules de l'Etat.

## 5. De nouvelles actions spécifiques sont aujourd'hui nécessaires pour les mesures qui demeurent au feu orange ou rouge.

Pour les mesures signalées en difficulté à l'occasion de ce second rapport d'étape, des actions spécifiques ont été décidées. Ainsi :

- Afin de garantir la **mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du guichet unique du créateur/repreneur d'entreprise**, un groupement dédié sera créé au printemps 2009.
- Afin de garantir la **suppression au 1<sup>er</sup> juillet 2010 de la double instruction (administration centrale – préfectures) des dossiers de demande de naturalisation**, une expérimentation de 6 mois portant sur 20 préfectures sera conduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les délais de naturalisation seront ainsi fortement réduits.
- Afin de réussir la **rationalisation de ses différents systèmes d'information et de communication** et dans le contexte du rattachement de la gendarmerie nationale, le ministère de l'Intérieur a engagé un plan axé sur la mutualisation, la modernisation de la gouvernance, et la recherche de l'efficacité opérationnelle, qui sera présenté d'ici fin juin 2009.
- Dans le cadre de la modernisation de la Réunion des Musées Nationaux (RMN), le renforcement de ses relations avec les musées sous statut de service à compétence nationale sera engagé, dans le cadre d'une contractualisation par objectifs. Les études en cours seront approfondies, afin que la RMN puisse assurer davantage de prestations (logistique des expositions, commercialisation, etc.) pour le compte des musées. Ces choix



seront structurants pour la **clarification de l'avenir de la RMN pour les 5 prochaines années et pour la définition de son plan stratégique.**

- **Les dispositifs de mutualisation des fonctions supports entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche seront renforcés, notamment à l'occasion de la mise en place des pôles régionaux de recherche et d'enseignement supérieur, dont les objectifs sont, notamment, de concilier la maîtrise des coûts de ces fonctions de support avec un meilleur service aux chercheurs, aux enseignants et aux étudiants.**
- Afin d'améliorer la gestion des biens immobiliers de l'Etat à l'étranger, la création d'une **agence foncière de l'Etat à l'étranger** a été décidée. Elle permettra de **professionnaliser la gestion immobilière (notamment les procédures de cession)**, ainsi que de rationaliser davantage l'occupation et la gestion des bâtiments. La création de cette foncière, la définition de ses objectifs et une préfiguration dans quelques pays pourront être prochainement engagées.
- Afin de renforcer **la concentration de l'aide publique au développement**, le prochain comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) fera des propositions de concentration géographique de notre aide bilatérale en distinguant plusieurs types de « partenariats différenciés », cette typologie étant applicable à l'ensemble de l'aide bilatérale. Il validera également les cinq secteurs prioritaires de concentration sectorielle. Il mettra enfin en place les indicateurs de résultats, décidés par le CMPP.

\*  
\*       \*  
\*

Le deuxième rapport sur la mise en œuvre de la RGPP montre que ce chantier de réforme de l'Etat, sans précédent, continue à avancer dans des conditions satisfaisantes. Grâce au dispositif de suivi minutieux de la mise en œuvre des réformes, le rapporteur général constate que les trois quarts des réformes décidées par la RGPP ont été à ce stade menées conformément aux objectifs et au calendrier initialement décidés et que leurs premiers résultats sont satisfaisants.

Deux ans après le lancement de la RGPP et moins d'un an après ses dernières décisions, l'ambition initiale a bien été tenue : des réformes de fond sont mises en œuvre dans tous les ministères, qui contribuent à un service public plus efficace pour les citoyens, à un travail plus valorisant pour les fonctionnaires et à une dépense publique plus efficace, enfin concentrée sur la réalisation des missions de l'Etat.

Les réformes annoncées sont effectivement menées et le Gouvernement en rend compte aux Français de manière objective, sans cacher les retards de certaines d'entre elles, pour lesquelles il prend les mesures correctrices appropriées. Ces



réformes doivent permettre à la France d'envisager l'avenir avec une sphère publique plus efficace et moins coûteuse.

La poursuite de l'effort de mise en œuvre des décisions de la RGPP fera l'objet d'un prochain rapport d'étape, en octobre 2009, pour lequel les critères d'évaluation de la bonne mise en œuvre seront à nouveau adaptés à un stade d'avancement plus poussé. Il permettra de s'assurer que le calendrier prévu pour chaque projet est bien respecté, que les mesures correctrices ont été appliquées et que les résultats sont atteints, tant en termes de qualité de service que de valorisation du travail des fonctionnaires et de réduction des coûts.



## La réforme des ministères





## Services du Premier Ministre

La réforme engagée au sein des services du Premier ministre afin de leur permettre de gagner en lisibilité et en efficacité s'articule autour de trois axes :

**La suppression ou le transfert d'entités administratives** devenues obsolètes ou ne relevant pas de leur cœur de métier permettra aux services du Premier ministre de clarifier leur organisation et de se recentrer sur leur mission fondamentale de coordination de l'appareil gouvernemental.

**La modernisation des accès à l'information** permettra d'en améliorer la qualité et l'efficacité, en particulier par une meilleure utilisation des moyens dématérialisés. Cela implique d'une part la réforme de l'information délivrée aux usagers par téléphone, et d'autre part, la révision des missions d'édition, de diffusion et d'information assurées par la Documentation française et la Direction des Journaux officiels, à travers le rapprochement des deux entités.

**La simplification des procédures internes à l'Etat** vise à neutraliser les procédures inutiles et coûteuses et à en limiter les effets néfastes. Il s'agit également d'instaurer de nouveaux modes de fonctionnement pour rendre le travail gouvernemental plus efficace.

### « Ce qui a déjà changé »

Des résultats concrets ont d'ores et déjà été atteints sur plusieurs réformes.

- Faisant suite à la suppression du Haut conseil du secteur public, du Conseil national de l'évaluation et du Haut conseil de la coopération internationale en 2008, les missions du Comité d'enquête sur les coûts et les rendements des services publics ont été transférées à la Cour des comptes en janvier 2009.
- Les horaires d'accueil de premier niveau du 39-39 ont été élargis et le coût des appels téléphoniques à partir des postes fixes a été limité.
- La Documentation française et la Direction des Journaux officiels disposent désormais d'une agence comptable unique et d'une division des systèmes d'information commune, ce qui marque la première étape vers une fusion ultérieure.
- L'adoption le 15 avril de la loi organique n° 2009-403 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution, instaure des études d'impact pour les textes législatifs. Ainsi, le Gouvernement devra transmettre au Parlement, à l'occasion du dépôt d'un projet de loi, des documents rendant compte des travaux d'évaluation préalable réalisés et comportant notamment une estimation des conséquences économiques, financières, sociales et environnementales des réformes engagées par le projet.

### « Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »





Des prochaines étapes sont prévues à court terme.

- Le nouveau Centre interministériel de renseignement administratif (CIRA) de Metz montera en puissance à partir de septembre 2009. Il viendra se substituer aux 9 Centres actuels.



## 1. Supprimer ou transférer des entités administratives pour simplifier l'organisation




Quatre mesures ont pour objectif la suppression ou le transfert d'entités administratives afin de recentrer les services du Premier ministre sur leur cœur de métier.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Supprimer ou transférer des entités administratives pour simplifier l'organisation</b>	Décembre 2007	Suppression du Haut Conseil du secteur public	
	Décembre 2007	Prise en charge des missions du Comité d'enquête sur les coûts et les rendements des services publics par la Cour des comptes	
	Décembre 2007	Suppression du Conseil national de l'évaluation, dont les missions seront reprises sous une autre forme dans le cadre d'un renforcement de l'évaluation des politiques publiques, sous l'autorité du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, désormais en charge de l'évaluation des politiques publiques.	
	Décembre 2007	Suppression du Haut Conseil de la coopération internationale, remplacé par un conseil stratégique sur l'aide publique au développement	

Concernant les missions du Comité d'enquête sur les coûts et les rendements des services publics, une modification du code des juridictions financières sera rapidement effectuée afin d'officialiser leur transfert à la Cour des comptes, réalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## 2. Moderniser les accès à l'information pour les usagers

Trois mesures doivent permettre d'améliorer la qualité de l'information offerte au citoyen et aux administrations.




Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Moderniser les accès à l'information pour les usagers</b>	Décembre 2007	Réforme de l'information délivrée par téléphone aux usagers	
	Décembre 2007	Suppression de huit des neuf centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA)	
	Décembre 2007	Modernisation de la mission d'édition, de diffusion et d'information du public assurée par la Documentation française et la Direction des Journaux officiels	

La suppression de huit des neuf CIRA et le rapprochement entre la Documentation française et la Direction des Journaux officiels impliquent des mesures d'accompagnement dont le coût doit être rapidement chiffré et dont les modalités de financement seront précisées d'ici juin 2009.



### 3. Simplifier les procédures internes à l'Etat pour une administration plus réactive

Trois mesures visent à simplifier les procédures internes à l'Etat et à mieux légiférer, afin de juguler l'inflation normative et de réduire les délais d'application des lois et de transposition des directives. Leur mise en œuvre est assurée par le SGG.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Simplifier les procédures internes à l'Etat pour une administration plus réactive</b>	Décembre 2007	Réaliser des études d'impact préalables pour tous les textes, afin de juguler l'inflation normative	
	Décembre 2007	Limitation des consultations préalables à l'édition d'un texte	
	Décembre 2007	Allègement des règles relatives à l'organisation interne des ministères	



# Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire

Les enjeux du développement durable ont pris ces dernières années toute leur dimension, associée à une prise de conscience collective de la fragilité de notre modèle de développement. La constitution d'un grand ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire résulte de cette prise de conscience.

Les réformes entreprises au MEEDDAT s'articulent autour de trois axes :

**La réussite de la création du MEEDDAT** répond à l'ambition de développement durable exprimée lors du Grenelle de l'Environnement. Le nouveau ministère doit réussir l'intégration des périmètres ministériels désormais réunis en son sein, et des compétences et cultures qui y sont associées. Cette transformation se fait au niveau central, avec la définition d'une organisation axée sur ces nouveaux enjeux, et au niveau déconcentré par la création de nouvelles directions départementales et régionales.

**La focalisation du MEEDDAT sur ses fonctions de stratégie et de régulation** se traduit notamment par la définition des plans stratégiques des opérateurs (Météo France, Voies navigables de France), la régulation de secteurs économiques (création d'une autorité de régulation ferroviaire indépendante) ou d'une programmation des investissements sur la base de nouveaux critères socio-économiques. Ces missions s'exercent conjointement avec la mise en œuvre des conclusions du Grenelle de l'Environnement.

**La réorientation des ressources vers les politiques prioritaires du MEEDDAT** vise à utiliser les moyens et les compétences disponibles au sein du ministère pour faire évoluer les missions prioritaires issues du Grenelle. Ainsi, le MEEDDAT réduit les activités routières du RST (Réseau scientifique et technique) au profit de nouveaux domaines tels que la prévention des risques ou le développement durable. Les prestations d'ingénierie concurrentielle sont progressivement arrêtées afin de réorienter le haut niveau d'expertise des ressources vers de nouveaux métiers.

## « Ce qui a déjà changé »

Des résultats concrets ont d'ores et déjà été atteints pour plusieurs réformes.

- La réorganisation de l'administration centrale est effective depuis mi-2008, réalisant la fusion de services issus de trois ministères différents ;
- Dans les services déconcentrés, cinquante-cinq directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ont été créées, ainsi que huit directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Le Comité de suivi du Grenelle de l'Environnement s'est réuni deux fois sur le schéma d'une « gouvernance à cinq » (Etat, élus, collectivités territoriales, syndicats et associations) ;
- Un nouveau contrat d'objectifs entre le ministère et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a été signé, concrétisant l'évolution du rôle de l'ADEME comme un des opérateurs majeurs de la transition environnementale du



Grenelle, en renforçant ses missions d'animation, d'expertise et de financement pour la recherche et l'innovation dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.







- Pour la première fois, l'Etat s'est engagé dans une démarche de contractualisation avec Réseau Ferré de France (RFF) pour la période 2008-2012, qui s'est traduite par la signature d'un contrat de performance le 3 novembre 2008. Ce contrat promeut notamment un nouvel équilibre économique de gestion de l'infrastructure ferroviaire en orientant les tarifs de péage sur les coûts d'infrastructures.

#### « Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »

- Le diagnostic sur les activités d'ingénierie concurrentielle réalisées en région doit être achevé et les modalités d'arrêt de ces prestations seront prochainement définies.
- Le décret portant statut d'un nouveau corps d'ingénieurs, issu de la fusion entre le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées et le corps des ingénieurs du Génie rural, des Eaux et des Forêts, a été soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

### 1. Réussir la création du MEEDDAT

Six mesures doivent permettre la création du MEEDDAT tant au niveau central, régional ou départemental :

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Réussir la création du MEEDDAT</b>	Décembre 2007	Nouvel organigramme du ministère, centré sur les enjeux fondamentaux, qui permet le passage de 35 directions d'administration centrale à 5 grandes directions métier et un secrétariat général	
	Décembre 2007	Création de directions régionales du développement durable, garantissant la cohérence des politiques du ministère au niveau territorial, qui reprendront les missions du ministère actuellement assumées par les directions régionales de l'équipement (DRE), les directions régionales de l'environnement (DIREN) et les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)	
	Décembre 2007	Généralisation de la fusion des directions départementales de l'équipement (DDE) avec les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF)	
	Avril 2008	Réalisation de gains sur les fonctions support du MEEDDAT grâce aux mutualisations liées à la création de ce ministère	
	Avril 2008	Fusion du corps des ponts et chaussées et du corps du génie rural, des eaux et des forêts	
	Avril 2008	Lancement d'une mission de réflexion sur les missions et les carrières des ingénieurs publics	



Toutes les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) prévues au 1er janvier 2009 ont été créées. La démarche de fusion sera poursuivie dans le cadre de la création des directions départementales du territoire (DDT), en privilégiant les regroupements sur site unique en cas de fusion de services.

La mutualisation des fonctions support s'inscrit à présent dans le cadre des réflexions interministérielles pilotées par la mission interministérielle pour la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (MIRATE) sur les niveaux de mutualisation ou d'intégration pour chaque filière de fonction support.

## 2. Focaliser le MEEDDAT sur ses fonctions de stratégie et de régulation

Onze mesures ont pour objectif de recentrer le ministère sur son rôle de pilotage et sur ses fonctions essentielles.


Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Focaliser le MEEDDAT sur ses fonctions de stratégie et de régulation</b>	Décembre 2007	Amélioration de la programmation et des procédures de choix des grands programmes d'investissement	
	Décembre 2007	Révision des dépenses fiscales environnementales	
	Décembre 2007	Mise en place d'une régulation indépendante des différents modes de transport, en commençant dans un premier temps par les activités ferroviaires	
	Avril 2008	Evolution du rôle de l'ADEME comme opérateur de la transition environnementale	
	Avril 2008	Mutualisation des effectifs de police de l'eau (ONEMA) et de la nature (ONCFS) sous l'autorité du directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture afin de disposer d'une taille critique sur le terrain et de renforcer les coopérations	
	Avril 2008	Mise en place d'une meilleure articulation du fonctionnement des DIR en cas de crise avec les zones de défense en confiant un rôle de pilotage et de coordination à la DIR chef lieu de la zone	
	Avril 2008	Rationaliser l'organisation de Voies navigables de France	
	Avril 2008	Mise en place d'une procédure du débat public national plus transparente, sur le schéma d'une "gouvernance à 5", assise sur une évaluation socio-économique contradictoire des projets d'investissement	
	Avril 2008	Finalisation des avenants aux contrats d'objectifs des opérateurs pour aligner leurs activités avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement	
	Avril 2008	Mutualisation d'une partie des moyens des agences de l'eau avec l'ONEMA	



---

Avril 2008	Réforme de l'organisation territoriale de Météo France	
------------	--	---

---

Avril 2008	Durée limitée pour tout dispositif territorial d'aide à l'implantation des entreprises	
------------	--	---






---

Un groupe interministériel a été mis en place afin de proposer un dispositif léger et indépendant d'évaluation des grands programmes d'investissements de l'Etat en matière d'infrastructures sur les aspects économiques, environnementaux, sociaux et budgétaires, s'appuyant notamment sur des études de rentabilité. Un comité interministériel sera créé pour en suivre les travaux.

Un bilan des mesures fiscales du Grenelle sera réalisé. Un groupe interministériel sera chargé de recenser d'autres dépenses fiscales existantes défavorables à l'environnement et de faire de nouvelles propositions de suppression ou d'aménagement.

### 3. Réorienter les ressources vers les politiques prioritaires du MEEDDAT

Tout en préservant un haut niveau d'expertise, le MEEDDAT oriente aujourd'hui ses activités techniques vers des domaines prioritaires (prévention des risques, développement durable).

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Réorienter les ressources vers les politiques prioritaires du MEEDDAT</b>	Décembre 2007	Modernisation de l'organisation de l'examen du permis de conduire, afin de réduire les délais et d'améliorer le taux de réussite et de la sécurité routière, notamment des conducteurs novices	
	Avril 2008	Suppression progressive de l'activité d'ingénierie concurrentielle	
	Avril 2008	Réduction des activités routières du réseau scientifique et technique, et redéploiement partiel des capacités d'expertise dans les domaines nouveaux ou en croissance	
	Avril 2008	Réorientation des activités du réseau scientifique et technique (RST) permettant un redéploiement des capacités d'expertise dans les domaines nouveaux ou en croissance (prévention des risques, expertise sur l'énergie, la biodiversité, etc.)	
	Avril 2008	Orientation des tarifs ferroviaires sur les coûts d'infrastructure de RFF	

---





## Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

La réforme du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales comprend quatre volets : la modernisation de l'administration territoriale, le renforcement de la sécurité pour les citoyens, l'amélioration de l'efficacité de la politique de la sécurité routière, et la modernisation des politiques pour l'Outre-mer.

Certaines missions assurées par l'**administration territoriale** seront modernisées : le contrôle de légalité sera allégé et son traitement centralisé en préfecture. Le processus de délivrance des titres (carte nationale d'identité (CNI), passeport biométrique, permis de conduire) sera rationalisé, avec pour objectif de sécuriser les titres, de renforcer la lutte contre la fraude, et de créer de nouveaux services (CNI électronique), faisant évoluer le rôle des sous-préfectures en conséquence.

L'**amélioration de l'efficacité de la politique de sécurité** a été renforcée par le transfert de la gendarmerie sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, qui doit permettre la mutualisation des fonctions support communes entre la police et la gendarmerie (systèmes d'information et de communication, immobilier, formation continue), pour accroître le potentiel opérationnel. De plus, la réduction des missions périphériques des agents opérationnels et le recentrage des forces mobiles sur leur cœur de métier permettent de dégager les personnels des services de sécurité pour les redéployer sur leur mission de protection quotidienne des citoyens. L'adaptation de l'organisation territoriale des forces de sécurité à l'évolution de la délinquance (brigades de gendarmerie, répartition territoriale police/gendarmerie) renforce également l'efficacité de la politique de sécurité publique.

S'agissant de la **sécurité routière**, la RGPP a pour but de diminuer sensiblement d'ici 2012 le nombre de tués sur les routes, principalement en renforçant l'effort de surveillance sur les réseaux secondaires, et en équipant les forces de l'ordre de moyens plus efficaces (équipements de terrain embarquables et débarquables, éthylotests électroniques, procès verbal électronique...).

Le ministère de l'Intérieur a engagé la modernisation de l'administration centrale de l'**Outre-mer**, transformée en délégation interministérielle. La loi pour le développement économique de l'Outre-mer vise à favoriser le développement endogène dans les DOM et les COM. Enfin, la réforme des dispositifs particuliers pour l'Outre-mer a pour objectif de recentrer les ressources vers les secteurs prioritaires pour le développement des DOM et des COM.

### « Ce qui a déjà changé »

Des résultats concrets ont d'ores et déjà été atteints sur plusieurs réformes.

- L'intégration, le 1er janvier 2009, des 101 000 gendarmes au ministère de l'Intérieur dans le respect de leur statut militaire, a renforcé l'efficacité des forces de sécurité dans leur mission de lutte contre la délinquance, garantissant l'optimisation de leur potentiel en favorisant les coopérations et les mutualisations
- Le renforcement du rôle des unités territoriales dans les missions de sécurisation se traduit par la mise en place à ce jour de huit Unités territoriales de quartier (UTeQ) en Seine Saint-Denis, à Marseille et à Toulouse. De plus, trois Compagnies de sécurisation ont été créées depuis le début de la réforme, en Seine Saint-Denis, dans les Bouches du Rhône et dans la Haute Garonne.



- Les premiers passeports biométriques ont été délivrés. Aujourd'hui, le déploiement des stations de numérisation est effectif dans 7 départements (l'Aisne, les Ardennes, le Jura, le Pas de Calais, la Somme, le Rhône et la Loire-Atlantique), après une phase de test dans l'Oise et l'Aube.
- Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) est entré en vigueur le 15 avril dernier, pour les véhicules neufs. Il sera étendu aux véhicules d'occasion à partir du 15 juin. A partir du 15 septembre, l'ensemble des procédures d'immatriculation se feront sous ce SIV. Ce système permettra une véritable simplification pour l'utilisateur : il ne sera plus obligé de se déplacer à la préfecture ou à la sous-préfecture pour les opérations simples d'immatriculation, qui pourront être assurées par les professionnels de l'automobile ayant passé convention avec l'Etat. Les professionnels, tout comme les préfectures, délivreront un certificat provisoire d'immatriculation. La carte grise sera transmise au domicile de l'utilisateur, par courrier suivi. Depuis le 15 avril, les professionnels de l'automobile ont déjà réalisé 63 % des opérations d'immatriculation concernant les véhicules neufs. Les usagers n'auront plus à changer d'immatriculation à l'occasion d'un déménagement ou lors de l'achat d'un véhicule d'occasion.

#### « Ce qui va changer dans les prochaines semaines »

Des étapes concrètes sont prévues prochainement.







- Les gardes statiques dans les 96 préfectures métropolitaines seront progressivement remplacées par des dispositifs de vidéosurveillance, afin de permettre l'augmentation des effectifs opérationnels consacrés à la lutte contre l'insécurité.
- L'expérimentation du procès verbal électronique va être lancée par la gendarmerie au mois de mai 2009, pour une durée de six mois, dans trois départements (Somme, Seine-et-Marne, Calvados). Ce dispositif améliorera l'efficacité de la chaîne de traitement des contraventions.
- La délivrance des passeports biométriques sera généralisée sur l'ensemble du territoire fin juin 2009. Les informations du passeport biométrique, ainsi que la photo et les empreintes digitales, sont numérisées dans une puce sécurisée. Les dispositions prises pour ce nouveau titre, basé sur un modèle européen unique, rendront la fraude plus difficile et augmenteront la protection de l'identité de l'ensemble des citoyens.

#### 1. Réformer le contrôle de légalité, moderniser la délivrance des titres et faire évoluer du rôle des sous-préfectures

Six mesures permettront :

- d'alléger le contrôle de légalité et de centraliser son traitement en préfecture,
- de moderniser les titres et rationaliser leur délivrance (cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises),
- de définir les objectifs de l'évolution du réseau des sous-préfectures.






Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Réformer le contrôle de légalité, les titres et faire évoluer le rôle des sous-préfectures</b>	Décembre 2007	Recentrage du contrôle de légalité, centralisation de son traitement en préfecture et développement de sa gestion par voie électronique	
	Avril 2008	Modernisation des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports : rationalisation du processus de délivrance des titres (mairies), mise en place des passeports biométriques, développement de nouveaux services pour la CNI sécurisée	
	Avril 2008	Création d'un système d'immatriculation à vie des véhicules	
	Avril 2008	Mise en œuvre de la dématérialisation de la procédure de cession de véhicules entre particuliers (via internet)	
	Avril 2008	Dématérialisation et sécurisation du titre du permis de conduire	
	Avril 2008	Evolution du rôle des sous-préfectures	

Le ministère de l'Intérieur présentera d'ici juin 2009 une stratégie de mise en œuvre du projet de carte nationale d'identité électronique pour permettre d'engager de premières discussions avec la CNIL au deuxième semestre 2009.

Le ministère de l'Intérieur présentera d'ici juin 2009 un projet de réforme global du titre permis de conduire, permettant sa mise en œuvre dans des délais réduits.

## 2. Recentrer les forces de sécurité sur leur cœur de métier pour lutter plus efficacement contre la délinquance de masse

Dix-huit mesures ont pour objectif de recentrer les forces de sécurité sur leur cœur de métier.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Recentrer les forces de sécurité</b>	Décembre 2007	Transfert de la gendarmerie nationale sous l'autorité organique et fonctionnelle du ministre de l'Intérieur, dans le respect du statut militaire des gendarmes	
	Avril 2008	Réduction des missions périphériques de la police et de la gendarmerie (missions de gardes statiques, motorisées et protections individuelles)	
	Avril 2008	Réduction de format et recentrage des forces mobiles sur les missions d'ordre public	




	Avril 2008	Rationalisation des structures de formation, mutualisation de certaines formations continues spécialisées et de procédures RH	●
	Avril 2008	Meilleure coordination des forces de police en région parisienne	●
	Avril 2008	Poursuite du processus de réajustement territorial police-gendarmerie	●
	Avril 2008	Recherche de nouvelles modalités d'emploi des forces permettant un accroissement du potentiel opérationnel (notamment par la substitution de personnels administratifs aux policiers et aux gendarmes qui exercent des activités non opérationnelles)	●
	Avril 2008	Poursuite de la logique de regroupements de brigade de gendarmerie	●
	Avril 2008	Renforcement du rôle des unités territoriales dans les missions de sécurisation	●
	Avril 2008	Allègement de certaines sujétions imposées aux forces de sécurité par le code de procédure pénale	●
	Avril 2008	Rationalisation des outils de police technique et scientifique	●
	Avril 2008	Optimisation de l'organisation de la garde des dépôts et de la police des audiences	●
	Décembre 2007	Optimisation et rationalisation de la maintenance des moyens aériens	●
	Décembre 2007	Rationaliser l'implantation des bases en fonction de la spécialisation des flottes par mission	●
<b>Mutualiser les fonctions de support</b>	Avril 2008	Rationalisation et mutualisation de la fonction ressources humaines	●
	Avril 2008	Optimisation et intégration de la fonction immobilière (Administration centrale, Police, Gendarmerie, préfectures)	●
	Avril 2008	Réorganisation de la gouvernance de la fonction systèmes d'information et de communication (administration centrale, Police, Gendarmerie, préfectures)	●
	Avril 2008	Rationalisation des infrastructures, de l'exploitation et du support des systèmes d'information et de communication (Administration centrale, Police, Gendarmerie, préfectures)	●

En ce qui concerne la rationalisation des fonctions support, le ministère de l'Intérieur présentera d'ici fin juin 2009 un plan ambitieux de rationalisation des systèmes d'information et de communication, axé sur la mutualisation, la modernisation de la gouvernance et la recherche de l'efficacité opérationnelle.



### 3. Améliorer la sécurité routière, pour continuer à réduire le nombre des victimes de la route





L'amélioration de la politique de sécurité routière vise à réduire à moins de 3000 morts par an le nombre de tués sur les routes d'ici 2012.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Améliorer la sécurité routière</b>	Avril 2008	Amélioration de l'efficacité de la sécurité routière : recentrage sur les risques les plus élevés (réseau secondaire, lutte contre l'alcool au volant) et modernisation des outils	

Le projet de généralisation du procès verbal électronique sera clarifié d'ici juin 2009.

### 4. Moderniser les politiques publiques menées Outre-mer pour promouvoir le développement économique de ses collectivités

Quatre mesures visent à moderniser les politiques publiques menées Outre-mer.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Moderniser les politiques publiques menées Outre-mer</b>	Avril 2008	Création de zones franches globales d'activité et corrections de certains dispositifs d'aides existants dans le cadre de la Loi	
	Avril 2008	Extinction progressive du dispositif de suspensions versées aux fonctionnaires allant s'installer outre-mer pour leur retraite sans y avoir travaillé une durée minimale	
	Avril 2008	Transfert aux ministères sectoriels des tâches de gestion de crédits et de procédures, hors contrats de projet ou de développement	
	Avril 2008	Modernisation de l'administration centrale de l'outre-mer, transformée en délégation, et recentrée sur des tâches à valeur ajoutée, en particulier l'évaluation économique	



## Ministère des Affaires étrangères et européennes

Les réformes décidées dans le cadre de la RGPP s'articulent autour de six axes :

Face à la mutation des relations internationales, **la restructuration des réseaux diplomatiques** vise principalement à adapter le format des ambassades aux missions qui leur sont confiées, à mutualiser leurs fonctions supports et à mettre en place, sous l'autorité des ambassadeurs, des pôles de compétence interministériels.

**Le renforcement du rayonnement culturel et scientifique de la France à l'étranger** se traduit par le regroupement des dimensions de l'influence intellectuelle au sein de trois opérateurs et par la création, à l'étranger, d'une structure unique et lisible dans chaque pays dans le but de promouvoir les valeurs, les idées et le modèle français.

**La simplification des procédures consulaires pour les ressortissants français résidant à l'étranger et les citoyens étrangers désireux de voyager en France** passe par le recalibrage de la mission consulaire, par la mise à l'étude de l'opportunité de la gestion de certaines procédures par une « préfecture des Français à l'étranger », mais aussi par l'utilisation de certaines préfectures, mairies transfrontalières et de villes européennes pour la réalisation des actes d'état-civil.

**L'adaptation de l'aide publique au développement (APD) aux questions globales de développement** doit se traduire par une concentration géographique et sectorielle de nos moyens, à la fois en fonction de la mesure de nos intérêts et de notre capacité à peser sur les résultats.

**L'adaptation des dispositifs de gestion de crise pour accroître leur performance** passe par la mise en place, effective depuis l'été 2008, d'un centre opérationnel de réaction aux crises, à vocation interministérielle, et la création d'un « fonds post-crise ».

**L'amélioration de l'efficacité des contributions internationales** s'appuie sur la réévaluation de nos engagements en fonction de l'objet recherché et des résultats obtenus, en liaison étroite avec les organisations concernées et nos partenaires contributeurs.

### « Ce qui a déjà changé »

Des résultats concrets ont d'ores et déjà été atteints sur plusieurs réformes.

- La création du comité des réseaux internationaux de l'État à l'étranger (CORINTE) le 16 février 2009 et la première réunion formelle de son secrétariat permanent le 18 mars 2009 concrétisent le renforcement de la coordination interministérielle de l'allocation des moyens de l'État à l'étranger. Cela permet d'améliorer la cohérence de l'action de l'État à l'étranger et d'accompagner la réorganisation du réseau diplomatique en trois catégories de postes (ambassades à missions élargies, à missions prioritaires ou à missions spécifiques) et la mutualisation des fonctions support des services de l'État à l'étranger.
- Dans le domaine des procédures consulaires, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, nos compatriotes résidant en Allemagne à proximité de la frontière peuvent obtenir leur passeport ou leur carte nationale d'identité auprès de la mairie de Strasbourg et ne sont plus astreints à se présenter au consulat de Munich.



- Enfin, l'administration centrale du ministère s'est réorganisée : en mars 2009, pour mieux répondre aux enjeux globaux, a notamment été créée la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ainsi qu'une direction de la prospective.

**« Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »**

- D'ici juillet 2009, une équipe de préfiguration, composée de parlementaires et de personnalités de la culture, précisera les contours de l'Institut français, la nouvelle agence d'action culturelle extérieure.
- A l'été 2009 seront également créés deux nouveaux postes mixtes (consulats et missions économiques) à Calcutta et Bangalore (Inde), qui vont permettre, outre des économies liées à la colocalisation et aux mutualisations, de développer les synergies entre les deux métiers.





1. Restructurer les réseaux diplomatiques pour garantir leur capacité d'adaptation

Onze mesures visent à restructurer les réseaux diplomatiques.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Restructurer les réseaux diplomatiques pour garantir leur capacité d'adaptation</b>	Avril 2008	Transformation d'une trentaine d'ambassades en postes de présence diplomatique simple à format allégé et simplifié	
	Avril 2008	Lissage des « formats d'exception » dans les ambassades où les moyens sont les plus importants	
	Juin 2008	Le réseau de l'État à l'étranger est recalibré selon une double logique de modularité et d'interministérialité. Les ambassades seront réparties en trois formats selon leurs missions, dont une trentaine de postes de présence diplomatique à format simplifié. Les huit ambassades les plus importantes en termes d'effectifs verront une fraction de leurs emplois redéployés.	
	Avril 2008	Amélioration des processus interministériels au niveau central pour assurer la cohérence de l'action extérieure de la France	
	Juin 2008	La stratégie consolidée de l'État à l'étranger sera définie par un plan d'action élaboré sur un mode interministériel. Un comité interministériel, le comité des réseaux internationaux de l'État à l'étranger (CORINTE), sera chargé de piloter cette réorganisation interministérielle de la présence de l'État à l'étranger.	
	Avril 2008	Développement de la formule des postes mixtes consulats et missions économiques	
	Avril 2008	Les services extérieurs de l'État seront organisés dans les ambassades en pôles de compétences interministériels fonctionnant en réseau, sous l'autorité des ambassadeurs dont les pouvoirs de coordination et d'animation sont réaffirmés, sur le modèle des préfets en métropole.	










Avril 2008	Mise en place de pôles supports communs à l'ensemble des agents à l'étranger	
Avril 2008	Regroupement, mutualisation et externalisation au moins partielle de fonctions support des services de l'État à l'étranger (achats, intendance courante, maîtrise d'œuvre informatique, gestion du patrimoine immobilier)	
Juin 2008	A l'étranger, le recours à l'expertise locale sera optimisé : déconcentration de la gestion des agents de droit local, recours accru à des agents de droit local pour certaines fonctions de conception et d'encadrement.	
Avril 2008	Création d'une foncière de l'État à l'étranger qui gèrera l'ensemble du patrimoine immobilier de l'État à l'étranger	

Afin d'améliorer la gestion des biens immobiliers de l'État à l'étranger, la création d'une agence foncière de l'État à l'étranger a été décidée. Elle permettra de professionnaliser la gestion immobilière (notamment les procédures de cession), ainsi que de rationaliser davantage l'occupation et la gestion des bâtiments. La création de cette foncière, la définition de ses objectifs et une préfiguration dans quelques pays, pourront être prochainement engagées.


## 2. Renforcer le rayonnement culturel et scientifique de la France à l'étranger

Sept mesures visent à renforcer le rayonnement culturel et scientifique de la France à l'étranger.


Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Renforcer le rayonnement culturel et scientifique de la France à l'étranger</b>	Avril 2008	Regroupement des dimensions de l'influence intellectuelle à l'étranger au sein de trois opérateurs : l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, Cultures France, et un opérateur chargé de la mobilité internationale	
	Avril 2008	Regroupement au sein du nouvel opérateur chargé de la mobilité internationale des fonctions de promotion à l'étranger de l'assistance technique et de l'expertise internationale françaises et du système d'enseignement supérieur français	
	Avril 2008	Mise en place dans chaque pays d'une dénomination unique et d'une gestion unique pour tous les services œuvrant dans le cadre de la coopération	
	Avril 2008	Fusion sous un label unique sur le terrain des services de coopération culturelle et des centres culturels au sein d'un seul établissement, disposant d'une grande autonomie financière	
	Avril 2008	Constitution à partir de la DGCID d'une direction d'état-major, chargée de la stratégie et du pilotage des opérateurs	



---

Avril 2008	Mise en place systématique d'un contrat d'objectifs et de moyens avec chacun des opérateurs, ces derniers recevant la pleine gestion opérationnelle de leurs moyens	
------------	---	---

---







Avril 2008	Dans le secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, renforcement des synergies avec les acteurs de premier rang des formations supérieures et universitaires, avec le monde de la recherche, avec le secteur privé et avec les collectivités locales.	
------------	--	---

---

La RGPP, en cohérence avec les conclusions du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne en ce domaine, vise à renforcer l'État dans son rôle de définition de la stratégie et d'évaluation des résultats, les activités opérationnelles étant mises en œuvre par les opérateurs. Cette distinction se concrétise par l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et les opérateurs et par le transfert des compétences opérationnelles du ministère vers ceux-ci. Un plan d'action de ces transferts sera prochainement validé.

### 3. Simplifier les procédures consulaires


Sept mesures doivent permettre aux services consulaires de se concentrer sur leur cœur de métier, l'accompagnement des Français et de leurs familles, ainsi que la vision globale des flux migratoires, en particulier grâce à la création de pôles régionaux.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Simplifier les procédures consulaires</b>	Avril 2008	Recalibrage de la mission consulaire en fonction de l'évolution géographique de la demande et des capacités de mutualisation avec nos partenaires européens	
	Avril 2008	Regroupement du traitement des visas et des dossiers de nationalité sur un site unique dans chaque pays	
	Avril 2008	Mise à l'étude de la création d'une "préfecture des Français de l'étranger" à Nantes, qui aurait vocation à centraliser les fonctions d'état-civil des Français de l'étranger	
	Avril 2008	Utilisation chaque fois que possible des services des villes européennes, des préfectures ou des mairies transfrontalières pour ces actes d'état-civil	
	Avril 2008	Mise en place d'un numéro vert unique et accessible en permanence sur les sujets d'état-civil des Français de l'étranger	
	Juin 2008	Pour permettre au ministère chargé de l'immigration d'exercer sa responsabilité de mise en œuvre opérationnelle de la politique des visas, ce ministère se verra transférer les crédits correspondant à la gestion informatique des visas. Par ailleurs, la répartition des effectifs des services des visas entre les différents consulats fera chaque année l'objet d'une décision conjointe des ministères de l'Immigration et des Affaires étrangères	

---



---

Jun 2008	Les procédures périphériques des consulats en matière de visas seront externalisées (prises de rendez-vous pour les demandeurs, recueil des données nécessaires, remise des passeports), dans le respect des contraintes liées à la prévention du risque de fraude	
----------	--	---






---

Afin de s'adapter aux fortes évolutions de la demande et aux capacités de mutualisation avec nos partenaires européens, notre dispositif consulaire se réorganise, notamment par la constitution de pôles consulaires régionaux. Le nombre de ces pôles régionaux, regroupant les activités consulaires menées dans plusieurs pays, sera augmenté, de même que le nombre des pays dans lesquels le traitement des visas sera regroupé sur un site unique.

Par ailleurs, une étude de faisabilité sera menée, dès le mois de mai 2009, quant à la mise en place d'un numéro vert unique et permanent permettant aux Français de l'étranger d'obtenir des informations relatives notamment à l'état-civil, aux titres d'identité et de voyage et à la protection consulaire.

#### 4. Adapter l'aide publique au développement (APD) aux questions globales de développement

Cinq mesures visent à adapter l'aide publique au développement (APD) aux questions globales de développement.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Adapter l'Aide Publique au Développement (APD) aux questions globales de développement</b>	Jun 2008	L'indicateur de moyens de l'aide publique française au développement sera complété par des indicateurs de résultat permettant de mieux prendre en compte l'impact de l'aide.	
	Jun 2008	Les priorités de l'aide française seront mieux hiérarchisées. Ses moyens feront l'objet d'une plus grande concentration géographique, notamment par la création d'un système de « partenariats différenciés ».	
	Jun 2008	Le renforcement de l'efficacité de l'APD française nécessite une plus grande concentration sectorielle : un tableau de bord consolidé de l'ensemble des engagements et échéances de l'APD sera conçu au niveau interministériel, soumis annuellement à l'examen du CICID et annexé à la présentation des documents budgétaires au Parlement. Cinq secteurs prioritaires seront identifiés et validés annuellement par le CICID.	
	Jun 2008	Développer les financements innovants de nature à mobiliser les capacités d'engagement potentielles en faveur du développement : secteur privé, épargne des migrants, fonds des diasporas, capitaux durablement expatriés	
	Jun 2008	La tutelle politique et stratégique de l'agence française de développement sera renforcée.	

---

Afin de renforcer la concentration de l'aide publique au développement, le prochain comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) fera des



propositions de concentration géographique de notre aide bilatérale en distinguant plusieurs types de « partenariats différenciés », cette typologie étant applicable à l'ensemble de l'aide bilatérale. Il validera également les cinq secteurs prioritaires de concentration sectorielle. Il mettra enfin en place les indicateurs de résultats, décidés par le CMPP.

## 5. Améliorer les dispositifs de gestion de crise

Deux mesures visent à améliorer les dispositifs de gestion de crise.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Améliorer les dispositifs de gestion des crises</b>	Avril 2008	Mise en place dès l'été 2008 d'un centre opérationnel de réaction aux crises, à vocation interministérielle	
	Juin 2008	Pour remettre à niveau les instruments français de sortie de crise par rapport à ceux des autres bailleurs, un « fonds post-crise » dédié sera créé, afin de doter l'État d'une capacité de mobilisation rapide de moyens au service de la gestion post-crise.	

Afin de redonner à la France un avantage compétitif dans les sorties de crise vis-à-vis des autres principaux bailleurs, la création d'un « fonds post-crise » dédié a été décidée. Des propositions du ministère et une concertation interministérielle sur le sujet devront permettre de déterminer les principales caractéristiques de mise en œuvre de ce fonds, ainsi que ses mécanismes de financement.

## 6. Améliorer l'efficacité des contributions internationales

Deux mesures visent à améliorer l'efficacité des contributions internationales.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Améliorer l'efficacité des contributions internationales</b>	Avril 2008	Réexamen détaillé de nos contributions internationales en liaison avec nos partenaires en fonction de l'objectif poursuivi	
	Juin 2008	Les contributions internationales seront recentrées sur nos priorités. En liaison avec nos partenaires, l'évaluation des résultats des agences et organismes concernés sera renforcée, selon une logique de « conseil d'administration ». Les contributions techniques seront transférées aux ministères compétents sur le fonds.	

Afin de réévaluer nos engagements en fonction de l'objet recherché et des résultats obtenus, le recentrage de nos contributions internationales a été décidé. Outre le retrait ou la renégociation de notre quote-part de certaines organisations, ou encore le transfert de contributions techniques vers les ministères compétents, cette concentration doit s'accompagner d'une évaluation formelle et systématique, en liaison avec nos partenaires, du fonctionnement et des résultats des organisations recevant nos contributions.



## Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Afin de rendre la politique économique de l'Etat à la fois plus simple et plus efficace, notamment en direction des entreprises et en faveur de l'emploi, le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE) articule sa modernisation autour de quatre grands axes :

**La simplification des structures publiques pour améliorer leur efficacité**, ce qui se traduit notamment par des rapprochements de ces structures, avec l'objectif d'une meilleure prise en charge des attentes des entreprises ;

**La dynamisation de la politique de développement des entreprises et de soutien à l'innovation**, ce qui passe notamment par un meilleur ciblage des dispositifs d'aide en direction des entreprises ;

**Le recentrage de la politique de l'emploi sur ses priorités pour la rendre plus efficace**, à travers le renforcement des dispositifs d'accompagnement à l'insertion sur le marché du travail des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

**La modernisation des services statistiques pour améliorer la production et la qualité de l'information statistique**, en instaurant notamment une tarification qui couvre les coûts réels, souvent sous-estimés, des études réalisées.

### « Ce qui a déjà changé »

- La direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), désormais interlocuteur central unique des entreprises, a été créée en janvier 2009.
- Le corps des ingénieurs des Mines et le corps des ingénieurs des Télécommunications ont fusionné le 1<sup>er</sup> février 2009.
- Les 5 premiers préfigurateurs des directions régionales de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ont été confirmés dans leur mission de préfiguration par lettre ministérielle en janvier 2009. Le décret créant les DIRECCTE va très prochainement être soumis à l'avis du Conseil d'Etat.
- Les procédures de passation des marchés publics ont été simplifiées sur la base des propositions du rapport sur « la qualité et la simplification du droit » du député Jean-Luc Warsmann (suppression de la saisine obligatoire de la Commission des marchés publics de l'Etat pour les marchés de plus de 6 millions d'euros par exemple).
- La nouvelle agence issue de l'intégration de l'Agence de l'innovation industrielle (All) à Oséo a recentré ses aides sur les entreprises de moins de 5 000 salariés.
- Dans le cadre de la délégation de l'appui aux entreprises exercé par les missions économiques vers le réseau UBIFRANCE, qui sera à terme l'interlocuteur unique des entreprises françaises désirant se développer à l'étranger, 213 ETP ont été transférés de la DGTPPE vers UBIFRANCE au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Une deuxième vague de transferts (300 ETP) est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2009.
- Le nouveau dispositif d'aide au créateur d'entreprise NACRE, est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il remplace les anciens prêts EDEN et les chèques conseil, améliorant ainsi la lisibilité et l'efficacité des dispositifs d'aide à la création d'entreprise.












« Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »

- Un projet de loi relatif à la rationalisation des chambres du commerce et d'industrie ainsi que des chambres de métiers et de l'artisanat sera présenté en Conseil des ministres prochainement, pour examen à l'automne. Il traduira dans les textes les propositions de réforme formulées par les réseaux eux-mêmes.
- Le décret créant les DIRECCTE sera publié avant l'été, et une 2<sup>e</sup> vague de préfigureurs sera lancée en juillet 2009, vague au terme de laquelle toutes les régions seront pourvues d'un préfigureur DIRECCTE.

1. Simplifier les structures publiques pour améliorer leur efficacité

Quatorze mesures ont pour objectif d'améliorer l'efficacité et la lisibilité des structures publiques, à travers la réorganisation des administrations centrales, des services déconcentrés, des opérateurs et des organismes sous tutelle.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement
<b>Améliorer l'efficacité et la lisibilité des structures publiques</b>	Décembre 2007	Simplification des procédures de passation des marchés publics, par des suppressions de consultations et d'obligations formelles inutiles	
	Décembre 2007	Fusion d'OSEO et de l'All pour constituer un opérateur de référence en matière de soutien à l'innovation des entreprises	
	Avril 2008	Transfert progressif des activités de nature commerciale à Ubifrance	
	Avril 2008	Recherche de synergies avec le réseau des chambres consulaires à l'étranger et en France	
	Avril 2008	Incitation des réseaux des chambres de commerce et des métiers à rationaliser leur organisation administrative pour diminuer la charge pesant sur les entreprises à ce titre	
	Avril 2008	Création d'une direction unique en charge du développement des entreprises, sur la base de la direction générale des entreprises, de la direction du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, de la direction du tourisme et ajustement de son périmètre avec la direction générale du trésor et de la politique économique	
	Avril 2008	Mise à l'étude de la meilleure articulation entre cette nouvelle direction et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle pour la gestion des mutations économiques	
	Avril 2008	Intégration des directions régionales du commerce extérieur au sein des directions régionales chargées des entreprises	
	Avril 2008	Création d'une direction rassemblant les services de l'État intervenant dans le domaine du	



	développement des entreprises et des mutations économiques, y compris l'activité économique des Drire	
Avril 2008	Suppression de l'Inspection générale du tourisme	●
Avril 2008	Création d'une Autorité de la concurrence issue de la clarification des compétences entre le Conseil de la concurrence et la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	●
Avril 2008	Fusion du corps des Mines et du corps des Télécommunications	●
Avril 2008	Clarification et professionnalisation de la mission d'accueil des consommateurs en créant un centre national d'appels, s'articulant mieux avec les associations de consommateurs	●
Juin 2008	Pour accompagner le transfert progressif de l'activité commerciale des missions économiques vers Ubifrance, le réseau régalién sera recalibré en cohérence avec l'évolution du réseau diplomatique. Une agence de gestion des moyens dédiés au réseau du ministère de l'Economie et de ses opérateurs sera mise en place	●







Concernant la rationalisation de l'organisation des réseaux de chambres de commerce et des métiers, un projet de loi, construit à partir des propositions formulées par les réseaux eux-mêmes, permettra, grâce à une meilleure répartition des compétences et des missions entre les niveaux national, régional et local, de générer des économies à hauteur de 15% des ressources affectées aux réseaux, sur 3 ans. Ces économies permettront d'alléger d'autant les taxes pesant sur les entreprises.

## 2. Dynamiser la politique de développement des entreprises et soutenir l'innovation

Neuf mesures ont pour objectif de dynamiser la politique de développement des entreprises, notamment en allégeant les procédures correspondant aux différents « moments de vie » de l'entreprise (création, reprise, accès aux financements publics) et en concentrant les aides de l'Etat vers les PME innovantes.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement
<b>Dynamiser la politique de développement des entreprises</b>	Avril 2008	Concentration des aides à l'innovation aux entreprises de moins de 5 000 salariés, sauf projets les plus stratégiques ou pôles de compétitivité	●
	Avril 2008	Révision et harmonisation des taux d'aides à l'innovation pour tenir compte de l'augmentation du crédit impôt recherche	●
	Avril 2008	Suppression des doublons entre le système des chèques conseil et les politiques des régions en la matière	●



Avril 2008	Suppression du doublon Eden-prêts d'honneur de la Caisse des dépôts, au profit de ce dernier dispositif, notamment dans le cadre du Plan espoir banlieues	
Avril 2008	Limitation du prêt à la création d'entreprise aux projets pour lesquels l'aide en question représente plus de 15 % du financement	
Avril 2008	Concentration de l'action régionale de l'État essentiellement sur les actions interrégionales et les priorités nationales	
Avril 2008	Améliorer la coordination des financeurs de réseaux d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise en prenant appui sur le préfet de région	
Avril 2008	Création d'un dossier unique dématérialisé du créateur ou du repreneur d'entreprise	
Avril 2008	Réduction des délais de traitement des demandes d'aides individuelles relevant du Fisac par une déconcentration de l'instruction de ces demandes au niveau régional	

Concernant la coordination des financeurs de réseaux d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise, un plan d'action détaillé sera réalisé d'ici juin, à l'issue de la phase actuelle de concertation avec les acteurs locaux et nationaux.



Un groupement sera créé afin de garantir la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du guichet unique du créateur d'entreprise.

### 3. Recentrer la politique de l'emploi pour une plus grande efficacité

Deux mesures ont pour objectif le recentrage de la politique de l'emploi au bénéfice des personnes qui en sont le plus éloignées.

Afin de mieux cibler les aides à l'emploi, les contrats d'insertion seront fusionnés en deux types de contrats, un pour le secteur marchand, l'autre pour le secteur non marchand.

Dans le même temps, le nouvel opérateur Pôle Emploi, issu de la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC, a la responsabilité de renforcer l'accompagnement lié à ces contrats.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement
<b>Recentrer la politique de l'emploi pour plus d'efficacité</b>	Avril 2008	Réforme des contrats aidés: la mise en œuvre du contrat unique	
	Avril 2008	Réexamen de l'ensemble des dispositifs d'exonérations spécifiques de charges sociales	





La convention tripartite signée avec Pôle Emploi permettra le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires de contrats aidés.





#### 4. Moderniser les services statistiques pour améliorer la production et la qualité

Quatre mesures concourent à moderniser les services statistiques, notamment en rapprochant le service des études et des statistiques industrielles (SESSI) avec les services de l'INSEE afin de dégager des synergies entre les deux services.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement
<b>Moderniser les services statistiques</b>	Avril 2008	Rationalisation des périmètres et de la coordination des services statistiques ministériels, en particulier en fusionnant le service statistique du ministère de l'Industrie avec l'Insee	
	Avril 2008	Création d'une Autorité chargée de garantir l'indépendance du système statistique	
	Avril 2008	Développement de la mutualisation des fonctions support des directions régionales de l'Insee	
	Avril 2008	Augmentation du tarif des études de l'Insee pour que celui-ci reflète leur coût	

Concernant le développement de la mutualisation des fonctions support des directions régionales de l'INSEE, cette mesure est à réinscrire dans le contexte du rapport Cotis-Duport sur la délocalisation à Metz d'une partie de l'INSEE.



## Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire

La RGPP au ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire vise à simplifier et à améliorer les conditions d'accueil des migrants légaux tout en renforçant la lutte contre l'immigration clandestine. Les réformes décidées s'articulent autour de trois axes :

**La simplification des règles et conditions de séjour pour les migrants légaux et les demandeurs d'asile** vise à recentrer l'action du ministère sur ses priorités et sur ses missions opérationnelles. Elle permettra de réduire les délais et le temps d'attente, d'améliorer la qualité de service et de faire des économies, notamment grâce à l'externalisation du recueil des demandes de visas et à l'instruction concomitante des demandes de visa de long séjour et de titre de séjour.

**Le renforcement des capacités d'accueil et d'intégration des migrants légaux** se traduit par la création de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) chargé de développer une politique individualisée afin de favoriser l'intégration des nouveaux migrants et de leur famille. L'amélioration de l'accueil et de l'intégration des migrants légaux passe également par la simplification des procédures liées à l'immigration de travail ainsi que par la diminution du délai de traitement des demandes de naturalisation.

**L'amélioration des contrôles aux frontières et le renforcement de la lutte contre l'immigration clandestine** passent par une réforme des centres de rétention administrative (CRA), mais aussi par l'installation de sas automatiques de contrôle dans les grands aéroports.

### **« Ce qui a déjà changé »**

Des résultats concrets ont d'ores et déjà été atteints sur plusieurs réformes.

- Des objectifs ambitieux en matière de traitement des demandes d'asile en attente ont été fixés à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) à travers un contrat d'objectifs et de moyens signé et entré en vigueur en janvier 2009.
- Les responsabilités en matière de visas entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Immigration ont été clarifiées. Le ministère de l'Immigration est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la délivrance des visas, à l'exception des visas diplomatiques, des visas de service, et de ceux relatifs aux procédures d'adoption internationale qui restent de la responsabilité du ministère des Affaires étrangères et européennes.
- L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a été créé sur la base de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et de migrations (ANAEM) par l'article 67 de la loi du 23 mars 2009 « de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions » et le décret du 25 mars 2009.

### **« Ce qui va changer dans les prochaines semaines »**

Des prochaines étapes concrètes sont prévues prochainement.






- L'Etat passera avant la fin de 2009 un contrat de performance avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).



- **A partir de juin 2009, les consulats délivreront les premiers visas de long séjour valant titre de séjour.** Cette réforme permettra de supprimer les démarches pour la délivrance d'un premier titre de séjour, jusque là effectuées pour environ 90 000 personnes par an dans les préfectures dans les trois mois de l'arrivée en France. Les effectifs ainsi économisés seront redéployés en vue de l'amélioration de la qualité d'accueil par les services de l'immigration et de l'intégration des préfectures. Un impact très positif est attendu, notamment dans le milieu universitaire, par la réduction des formalités pour les chercheurs et les étudiants.
- Dans le cadre de l'automatisation des contrôles aux frontières, des sas automatiques seront installés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, ce qui permettra de réduire les files d'attente aux guichets de la Police aux frontières (PAF).
- L'ouverture en septembre 2009 du centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot 2, géré par la PAF, marquera le début de la suppression de l'utilisation d'unités mobiles de la Gendarmerie pour assurer la garde des CRA.

### 1. Simplifier les règles et conditions de séjour pour les migrants légaux et les demandeurs d'asile

Cinq mesures permettront de simplifier les règles et conditions de séjour des migrants légaux.




Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Simplifier les règles et conditions de séjour des migrants légaux</b>	Décembre 2007	Délivrance de visas : instruction et délivrance du titre de séjour concomitante pour les demandeurs d'un visa de long séjour qui ouvre droit à une autorisation de séjour	
	Avril 2008	Accélération de l'externalisation du recueil des demandes de visa, les consulats se concentrant davantage sur du contrôle hiérarchisé	
	Juin 2008	Les procédures périphériques des consulats en matière de visas seront externalisées (prises de rendez-vous pour les demandeurs, recueil des données nécessaires, remise des passeports), dans le respect des contraintes liées à la prévention du risque de fraude	
	Avril 2008	Passation d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'OFPRA permettant la résorption du stock de demandes d'asile et une plus grande réactivité aux situations de variation de l'activité	
	Avril 2008	Clarification de la responsabilité en matière de visas entre le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de l'Immigration	

Tirant les conclusions de la réforme des visas, les ministères de l'Immigration et de l'Intérieur présenteront pour juin 2009 les projets de réorganisation des bureaux des étrangers tenant compte de ces gains de productivité ainsi que leurs objectifs d'amélioration de la qualité du service dans ces structures.



## 2. Renforcer les capacités d'accueil et d'intégration des migrants légaux







Trois mesures ont pour objectif de renforcer les capacités d'accueil de la France en matière d'accueil et d'intégration des migrants légaux.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Renforcer les capacités d'accueil et d'intégration des migrants légaux</b>	Décembre 2007	Demandes de naturalisation : suppression de la double instruction par les préfectures d'une part et par la direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté	
	Avril 2008	Transformation de l'ANAEM, en un nouvel opérateur en matière d'immigration et d'intégration, financé sur ressources propres, développant une politique individualisée afin de favoriser l'intégration des nouveaux immigrants et de leur famille	
	Avril 2008	Simplification des procédures administratives liées à l'immigration de travail et de la nature des ressources propres de l'opérateur chargé de la politique de l'immigration et de l'intégration	

Afin de garantir la suppression au 1er juillet 2010 de la double instruction (administration centrale - préfectures) des dossiers de demande de naturalisation, une expérimentation de 6 mois portant sur 20 préfectures sera conduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## 3. Améliorer les contrôles aux frontières et renforcer la lutte contre l'immigration clandestine

Sept mesures visent à améliorer les contrôles aux frontières et à renforcer la lutte contre l'immigration clandestine.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Améliorer les contrôles aux frontières et renforcer la lutte contre l'immigration clandestine</b>	Décembre 2007	Automatisation des contrôles aux frontières par l'installation de sas automatiques de contrôle dans les grands aéroports	
	Décembre 2007	Réforme des modes de gestion et d'organisation des centres de rétention administrative pour en réduire les coûts	
	Décembre 2007	Mise en place auprès des préfets d'une cellule experte en matière de contentieux des étrangers pour améliorer le taux de réussite des reconduites à la frontière	
	Avril 2008	Suppression de l'utilisation d'unités mobiles pour assurer la garde des centres de rétention administrative	
	Avril 2008	Suppression des unités de la Police aux frontières dans des départements dans lesquels son activité est faible. Evaluation pendant un an sur d'autres départements de l'opportunité de supprimer la Police aux frontières (PAF) au bout d'un an	
	Avril 2008	Mise en cohérence des systèmes d'information relatifs à l'immigration, sous le pilotage du ministère	



Concernant l'automatisation des contrôles aux frontières par l'installation de sas automatiques, il a été décidé de :

- finaliser pour juin 2009 la liste des ports et des aéroports de province prioritaires pour l'extension des sas automatiques et d'en définir le plan de financement,
- prendre pour juin 2009 le décret permettant l'extension à l'Outre-mer du déploiement des sas automatiques.

Afin d'assurer une mise en cohérence effective des systèmes d'information relatifs à l'immigration, le ministère lancera, d'ici juin 2009, un audit complémentaire visant à accélérer le rapprochement et la modernisation de ses systèmes d'information et de communication.



## Ministère de la Justice

La réforme du Ministère de la Justice s'articule autour de trois axes :

**La rationalisation des structures pour optimiser les moyens du ministère** vise, au niveau de l'administration centrale, à rénover les fonctions transversales dans le cadre d'un secrétariat général, afin de renforcer la coordination et l'animation administrative du ministère. Au niveau déconcentré, la nouvelle organisation unifiée des structures doit permettre de générer des économies d'échelle et des gains de productivité sur les fonctions support du ministère (informatique, équipement, action sociale, achats).

**Le recentrage du ministère sur son cœur de métier** se traduit par un allègement des procédures judiciaires, la déjudiciarisation de certaines procédures et le développement des modes alternatifs de résolution des litiges, afin de recentrer la justice sur le traitement des affaires les plus complexes et de réduire le temps de traitement des conflits. Par ailleurs, l'action de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sera recentrée sur les mineurs délinquants, afin d'améliorer leur prise en charge éducative, et ainsi éviter la récidive.

**La modernisation de l'administration pénitentiaire pour optimiser la réponse pénale** passe par une réduction du nombre de transferts de détenus et par le développement de politiques alternatives à l'incarcération, notamment grâce au déploiement du système de bracelets électroniques. D'autre part, le développement de nouvelles technologies de surveillance et la diminution du coût de construction des établissements pénitentiaires permettront, à plus long terme, de faire des économies à niveau de sécurité constant.

### « Ce qui a déjà changé »

Des résultats concrets ont d'ores et déjà été atteints, pour plusieurs réformes.

- Tous les Tribunaux de Grande Instance sont désormais équipés de dispositifs de visioconférence permettant de réduire les transferts de détenus devant être auditionnés par des magistrats.
- La réforme de la carte judiciaire se poursuit : en décembre 2008, 62 conseils de prud'hommes ont été regroupés et un a été créé. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 55 Tribunaux de Commerce ont été regroupés, et 11 ont été créés. 6 Tribunaux d'Instance ont été regroupés au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 par anticipation.
- Un outil d'allocation des ressources entre juridictions tenant compte de leurs performances est opérationnel depuis le 15 septembre 2008. Il a pour but d'améliorer la diffusion des bonnes pratiques, le partage des informations, l'optimisation et la professionnalisation de l'affectation des 29 000 magistrats et fonctionnaires au sein des juridictions, permettant ainsi de réduire les délais de jugement et les stocks d'affaires en cours.
- La loi pénitentiaire, qui prévoit le développement des alternatives à l'incarcération a été votée en première lecture par le Sénat le 6 mars 2009. Le recours plus systématique au bracelet électronique plutôt qu'à l'incarcération, pour les condamnations à de courtes peines de prison ou pour les détenus en fin de peine, permettra de réduire le risque de récidive, en limitant les problèmes liés à la réinsertion des détenus. Le nombre de condamnés purgeant leur peine sous bracelet électronique passera de 4 000 en 2009 à environ 12 000 en 2012.








« Ce qui va changer dans les prochaines semaines »

- L'expérimentation des premières plates-formes interrégionales de fonctions support à partir de mai 2009, permettra de rationaliser l'organisation des services territoriaux de la Justice autour de 9 ensembles interrégionaux.
- Les trois inspections du ministère (IGSJ, ISP, ISPJJ) seront fédérées à compter du mois de juin 2009.




1. Rationaliser les structures pour optimiser les moyens du ministère de la Justice

Cinq mesures visent à rationaliser les structures du ministère de la Justice afin d'en optimiser les moyens.







Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Rationaliser les structures pour optimiser les moyens du ministère de la Justice</b>	Décembre 2007	Optimisation des fonctions transversales en administration centrale dans le cadre d'un secrétariat général rénové	
	Décembre 2007	Fédération des trois inspections du ministère au sein d'une inspection générale du ministère de la Justice	
	Décembre 2007	Révision de l'organisation des services territoriaux de la Justice autour de 9 ensembles interrégionaux	
	Juin 2008	Un outil d'allocation des ressources entre juridictions sera développé en tenant compte de leurs performances en termes de productivité, de délai et de qualité du service rendu aux justiciables	
	Décembre 2007	Réforme de la carte judiciaire	

2. Recentrer le ministère sur son cœur de métier

Neuf mesures ont été lancées avec pour objectif de recentrer le ministère sur ses fonctions régaliennes : garantir la liberté individuelle, protéger la société, dire le droit et trancher les litiges.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Recentrer le ministère sur son cœur de métier : garantir la liberté individuelle, protéger la société, dire le droit et trancher les litiges</b>	Décembre 2007	Généralisation de commissions précontentieuses dans les ministères pour réduire la demande adressée à la justice administrative	
	Décembre 2007	Allègement des procédures judiciaires : ouverture d'un chantier d'allègement du code de procédure pénale	
	Décembre 2007	Mise en place d'études d'impact systématiques sur les conséquences des lois nouvelles pour les instances judiciaires	



Décembre 2007	Examen de la possibilité de déjudiciariser le divorce par consentement mutuel, qui pourra être réalisé devant les notaires lorsque l'ensemble des conditions du divorce fait l'objet d'un accord entre les époux	
Décembre 2007	Simplification de certaines sanctions aux infractions routières	
Juin 2008	La mission de la justice civile est de trancher des conflits. Aussi, pour alléger la charge des tribunaux et faciliter les démarches des particuliers, un certain nombre de types d'affaires non conflictuelles seront déjudiciarisés. En fonction des conclusions de la commission Guinchard des pistes concrètes de déjudiciarisation seront proposées (notamment en matière d'homologation du changement de régime matrimonial, de saisies ventes immobilières, de problèmes de surendettement). Dans le domaine pénal, des pistes de déjudiciarisation seront également proposées sur la base des conclusions du rapport Coulon.	
Juin 2008	Le développement de l'arbitrage sera encouragé. Le développement de la médiation sera également encouragé, notamment par le recours à des conciliateurs bénévoles, l'autorisation pour les avocats d'exercer des fonctions de conciliation-médiation, et dans certains cas qui le justifient, la mise en place d'une médiation obligatoire, notamment dans tout ce qui touche aux affaires familiales.	
Juin 2008	Sans préjuger des conclusions de la commission Guinchard, les tâches para-administratives des juridictions seront allégées, notamment par la simplification des injonctions de payer.	
Juin 2008	L'action de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sera recentrée sur les mineurs délinquants.	

Afin de redonner aux magistrats et fonctionnaires de justice le temps nécessaire pour traiter des dossiers prioritaires, les procédures judiciaires liées au contentieux routier seront déjuridictionnalisées, s'agissant des infractions liées à la conduite en état alcoolique. Les procédures pénales simplifiées seront développées.








D'autre part, en complément des propositions de loi Warsmann et Béteille, un projet de loi de déjudiciarisation sera présenté dans le courant de l'année 2009.





### 3. Moderniser l'administration pénitentiaire pour optimiser la réponse pénale

Sept mesures ont été lancées, avec pour objectif de développer la politique d'alternative à l'incarcération, de réduire le nombre de transferts de détenus et de diminuer les coûts de structures, dans des conditions de sécurité optimales.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Moderniser l'Administration pénitentiaire pour optimiser la réponse pénale</b>	Décembre 2007	Réduction du nombre de transfert de détenus	
	Décembre 2007	Optimisation de l'organisation de la garde des dépôts et de la police des audiences	
	Juin 2008	Grâce au développement de la politique d'alternative à l'incarcération – en particulier le bracelet électronique – l'achèvement du programme de la LOPJ permettra de répondre au besoin quantitatif en termes de nombre de places de prisons. Des programmes ultérieurs seront néanmoins engagés, pour compenser la fermeture progressive des établissements les plus vétustes.	
	Juin 2008	A niveau de sécurité constant, les coûts de construction des établissements pénitentiaires seront abaissés, en recherchant des économies de conception, en standardisant les établissements et en optimisant leur taille.	
	Juin 2008	Le développement de nouvelles technologies de surveillance devra permettre d'envisager une rationalisation du parc des miradors, ces derniers occasionnant des conditions de travail pénibles et des coûts excessifs.	
	Juin 2008	L'administration pénitentiaire mettra en place dans les meilleurs délais une véritable comptabilité analytique par activité et par établissement essentielle pour piloter notamment ses fonctions supports.	
	Juin 2008	Parallèlement à la mise en place de deux premières Unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) en cours de réalisation, le dispositif de prise en charge des détenus souffrant de pathologies mentales fera l'objet d'une évaluation.	

L'évaluation des deux premières Unités hospitalières spécialement aménagées (Lyon et Nancy) sera réalisée au plus vite.



## Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Les domaines dans lesquels s'exercent les missions du ministère de l'Agriculture et de la Pêche font face depuis quelques années à des défis majeurs d'ordre alimentaire, environnemental, énergétique et climatique, ou encore territorial. Pour répondre à ces défis, le ministère s'est donc engagé dans une démarche de modernisation importante pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de son action.

**Le renforcement du pilotage des politiques publiques** consiste à rationaliser l'organisation des services et des opérateurs du ministère afin de permettre le recentrage de son action sur ses missions principales. Cela se décline notamment par une administration centrale resserrée autour de quatre directions et d'un secrétariat général, des directions régionales aux compétences élargies, des regroupements d'opérateurs et une intégration dans des directions départementales interministérielles permettant un accès plus simple pour les usagers.

**La gestion durable des ressources et des territoires** vise à réaffirmer le rôle de l'agriculture dans l'économie des territoires tout en s'inscrivant dans un cadre communautaire et dans une logique de développement durable affirmée. Il s'agit pour le ministère de rationaliser certaines interventions, de mieux définir les missions de politiques publiques des opérateurs et de régionaliser certaines actions.

**L'optimisation de la gestion de la forêt** permettra d'améliorer l'efficacité du réseau d'information, de conseil et d'appui technique auprès des propriétaires forestiers. Pour cela, des synergies sont recherchées entre les différentes structures nationales et régionales (Office national des forêts, Inventaire forestier national, Centre national professionnel de la propriété forestière, Centres régionaux de la propriété forestière). Ces regroupements permettront de recentrer les missions de développement forestier et de donner une meilleure visibilité sur le marché du bois.

**La maîtrise de la qualité et de la sécurité sanitaires de l'alimentation** sera renforcée par une meilleure efficacité du dispositif de protection de la sécurité sanitaire de l'alimentation, par une plus grande pertinence des contrôles sanitaires, une meilleure maîtrise des coûts et une responsabilisation accrue des acteurs.

### « Ce qui a déjà changé »

- Dans les services déconcentrés, 47 nouvelles directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ont été créées, s'ajoutant aux huit directions préfiguratrices, soit 55 directions fusionnées déjà opérationnelles ;
- Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ont été créées au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- L'Agence de Services et de Paiement (ASP) et l'office agricole unique FranceAgriMer, créés au 1<sup>er</sup> avril 2009, sont déjà opérationnels. Ces deux fusions permettent d'assurer une plus grande cohérence des politiques publiques agricoles et de simplifier les procédures pour les bénéficiaires des aides versées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). La mutualisation des compétences permet la création d'un opérateur de paiement, l'ASP, adapté aux évolutions profondes, récentes et à venir, de la PAC et de la politique commune de la pêche. De même, la création de FranceAgriMer permet de regrouper les missions dispersées jusqu'ici entre cinq organismes, au sein d'un établissement unique chargé des interventions pour les produits de l'agriculture et de la mer. Véritable lieu









de concertation et d'arbitrage pour les professionnels, FranceAgriMer garantira une plus grande cohérence dans l'orientation, le soutien et le suivi économique des filières agricoles, tout en améliorant la réactivité dans la gestion des crises.

« Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »

- Un système d'information unique sera mis en place mi-2009 pour renforcer la capacité de pilotage du ministère en matière de contrôle des pêches.

1. Renforcer le pilotage des politiques publiques

Six mesures ont vocation à recentrer l'action du ministère sur ses missions principales.







Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Renforcer le pilotage des politiques publiques</b>	Décembre 2007	Regroupement de la Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales et de la Direction Générale des Politiques Economique, Européenne et Internationale, qui traitent toutes deux de la politique agricole, dans une Direction Générale des Politiques agricole, agroalimentaire et des Territoires	
	Décembre 2007	Création d'un organisme unique de paiement des aides agricoles par fusion de l'Agence unique de paiement et du CNASEA	
	Décembre 2007	Regroupement des offices d'intervention au sein d'un établissement unique	
	Décembre 2007	Généralisation de la fusion des directions départementales de l'équipement (DDE) avec les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF)	
	Décembre 2007	Création d'une direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt	
	Décembre 2007	Intégration des services régionaux de l'office agricole au sein des DRAF afin de limiter le nombre d'interlocuteurs des agriculteurs	

Toutes les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) prévues ont été créées. La démarche de fusion sera poursuivie dans le cadre de la création des directions départementales du territoire (DDT), en privilégiant les regroupements sur site unique.



## 2. Assurer la gestion durable des ressources et des territoires

Six mesures ont pour objectif d'assurer la gestion durable des ressources et des territoires.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Assurer la gestion durable des ressources et des territoires</b>	Décembre 2007	Rapprochement de la direction des pêches et de l'aquaculture, de l'OFIMER, du Centre national de traitement statistique de Lorient et du Centre de surveillance des pêches du Cross-Etel afin de mieux veiller au respect des directives communautaires	
	Juin 2008	Les interventions nationales et déconcentrées au bénéfice des associations en faveur du monde rural seront limitées aux obligations communautaires en la matière (financements du Réseau rural)	
	Juin 2008	Après apurement des dettes et respect des engagements, les biens des Sociétés d'aménagement régional seront transférés aux régions, et le financement des travaux d'hydraulique par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche sera arrêté	
	Juin 2008	Les aides à la cessation d'activité seront rationalisées, en supprimant le congé formation, de la compétence des régions, et le dispositif de pré-retraite des agriculteurs, en cohérence avec la politique du gouvernement en matière d'emploi des seniors	
	Juin 2008	La politique du cheval, son financement et ses conditions de mise en œuvre doivent être mieux définis. A cette fin, un recentrage des Haras nationaux sur ses seules missions de service public, au travers d'un plan progressif sur cinq ans et son évolution vers un office du cheval permettant de mieux structurer la filière, seront engagés. Son rapprochement avec l'Ecole nationale d'équitation sera réalisé	
	Juin 2008	Les responsables professionnels seront incités à consolider le réseau des chambres d'agriculture autour des chambres régionales, en recherchant la mutualisation des missions et des fonctions	

Concernant le regroupement des Haras nationaux et l'Ecole nationale d'équitation, les actions suivantes doivent être menées avant juillet 2009 :



- définition des orientations stratégiques permettant de recentrer réellement le nouvel établissement issu du regroupement sur ses seules missions de service public,
- finalisation du schéma territorial,
- production de la feuille de route détaillée, pour la fusion effective des structures des deux établissements qui devra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2010.



Concernant la consolidation du réseau des chambres d'agriculture autour des chambres régionales, la décision a été prise de demander à l'APCA d'établir la feuille de route détaillée de la mise en œuvre effective des mutualisations à l'échelon régional.



### 3. Optimiser la connaissance et la gestion de la forêt

Deux mesures visent à optimiser la connaissance et la gestion de la forêt.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Optimiser la gestion de la forêt</b>	Juin 2008	Le Centre national Professionnel de la propriété forestière et les Centres régionaux de la propriété forestière seront regroupés dans un établissement national unique. Une concertation entre les échelons régionaux de l'établissement et les chambres régionales d'agriculture sera organisée par les directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt en vue d'optimiser la gestion de la forêt privée	
	Juin 2008	Pour maîtriser les coûts de gestion de la forêt publique, l'Office national des forêts réalisera des gains de productivité pour permettre le versement d'un dividende à l'État, en fonction de l'évolution du cours des bois. L'Inventaire forestier national sera intégré à l'Office national des forêts, sans que son implantation en soit modifiée	

### 4. Maîtriser la qualité et la sécurité sanitaires de l'alimentation

Deux mesures visent à rendre plus efficace le dispositif de protection de la sécurité sanitaire de l'alimentation.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Maîtriser la qualité et la sécurité sanitaires de l'alimentation</b>	Juin 2008	Le dispositif de financement des contrôles sanitaires officiels sera adapté à la nouvelle législation communautaire	
	Juin 2008	Afin de responsabiliser les filières de production animale dans l'organisation, la gestion et le financement de l'équarrissage, après avoir poursuivi le marché public jusqu'à son terme, l'Etat leur en transférera progressivement la responsabilité et le financement	



## Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

La RGPP au ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville s'articule autour de trois axes de modernisation.

**Améliorer le service aux entreprises par la mise en place d'un guichet unique.** La création dès 2010 des directions régionales des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) permettra de renforcer et de coordonner localement l'action de l'Etat en faveur de l'emploi et de la compétitivité des entreprises, d'assurer le respect des réglementations du travail et la loyauté du commerce et de la concurrence, ainsi que de mieux accompagner les entreprises quel que soit leur secteur ou leur taille. Parallèlement, la fusion des services d'inspection du travail participe de la même logique de mise en place d'un interlocuteur unique pour les usagers, entreprises ou salariés.

**Unifier et renforcer le pilotage des structures œuvrant à la cohésion sociale.** L'efficacité des politiques de cohésion sociale au profit des populations les plus fragiles, sera renforcée grâce au rapprochement des services de l'Etat pilotant et mettant en œuvre ces politiques. C'est le sens de la création de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), au niveau central, et de la mise en place des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) au niveau déconcentré.

**Renforcer l'efficacité et la cohérence de la politique de la ville.** Les moyens de la politique de la ville seront concentrés sur les quartiers les plus en difficulté afin de réduire les écarts socio-économiques entre ces quartiers et la moyenne nationale. Le pilotage de ces moyens sera également renforcé pour en garantir l'efficacité.

### « Ce qui a déjà changé »

Des résultats concrets ont d'ores et déjà été atteints.

- Une inspection du travail unique a été créée grâce à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2009 des services de l'inspection du travail agricole (ITEPSA), de l'inspection du travail des transports (ITT) et de l'inspection du travail (IT).
- L'agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) a été recentrée sur ses missions liées à la politique de la ville, grâce au transfert à l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) de ses activités d'intégration des étrangers.

### « Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »





- Les 5 premières DIRECCTE et les 8 premières DRJSCS, dont la mise en place a commencé en septembre 2008, serviront de base à une généralisation à toutes les régions le 1<sup>er</sup> juillet 2010 au plus tard.



- Le Comité interministériel des villes de l'été 2009 conclura la phase de concertation nationale sur la rénovation de la politique de la ville et arrêtera les grands principes devant guider cette rénovation.

### 1. Unifier les structures œuvrant à la cohésion sociale

Quatre mesures ont pour objectif l'unification des structures œuvrant à la cohésion sociale, et sont dans une phase de préparation à la mise en œuvre.



Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Unifier les structures œuvrant à la cohésion sociale</b>	Avril 2008	Rassemblement des services de l'État intervenant dans le domaine de la cohésion sociale, de la vie associative et de l'égalité des chances au sein d'une direction qui intégrera les actuelles directions régionales de la jeunesse et des sports	
	Avril 2008	Mise sous l'autorité du préfet de région des services régionaux de l'Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE) au sein des directions régionales chargées de la cohésion sociale (DRJSCS)	
	Juin 2008	La direction de la sécurité sociale (DSS) exercera progressivement la tutelle, à titre principal, de l'ensemble des régimes de sécurité sociale, ainsi que des organismes concourant au financement de la protection sociale.	
	Juin 2008	Une direction générale de la cohésion sociale, bâtie sur la base de la direction générale de l'action sociale et des autres structures intervenant sur ce champ, développera un nouveau mode de relation avec les collectivités locales, qui détiennent désormais de larges compétences en la matière.	

La future direction générale de la cohésion sociale (DGCS) doit permettre de clarifier le pilotage des politiques de la cohésion sociale, afin d'en améliorer l'efficacité. Ainsi, la délégation interministérielle à la famille (DIF), le service du droit des femmes (SDFE) et la délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIÈSES) seront intégrés au sein de la DGCS et les chefs de service porteront le titre de « délégués » ou « délégués interministériels ». De plus, une partie des effectifs de la délégation interministérielle aux personnes handicapées (DIPH) seront également intégrés à la DGCS (sous-direction du handicap), le Délégué et un cabinet restreint restant indépendants.






## 2. Améliorer le service aux entreprises par la mise en place d'un guichet unique

Deux mesures d'unification des services en relation avec les entreprises concourent à l'objectif d'amélioration.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Améliorer le service aux entreprises par la mise en place d'un guichet unique</b>	Avril 2008	Création d'une direction rassemblant les services de l'État intervenant dans le domaine du développement des entreprises et des mutations économiques, y compris l'activité économique des DRIRE (DIRECCTE)	
	Juin 2008	Fusion des inspections du travail	

Ces mesures, qui avancent conformément au calendrier fixé, vont être poursuivies.

## 3. Renforcer les dispositifs de pilotage de la politique de la ville



Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Renforcer les dispositifs de pilotage de la politique de la ville</b>	Avril 2008	Révision de la mission et du périmètre de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) pour la recentrer sur le secrétariat général du Comité interministériel à la ville (CIV)	
	Avril 2008	Révision des missions de l'ACSE compte tenu d'un transfert de ses missions tournées vers l'insertion des personnes immigrées au nouvel opérateur de la politique d'immigration et d'intégration	
	Avril 2008	Réexamen du rôle de l'Etablissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) dans les projets de rénovation urbaine	

Une étude sera produite avant l'été sur l'activité de l'EPARECA, ses perspectives stratégiques par rapport à l'exercice de ses missions, ainsi que d'éventuelles propositions d'évolution.





#### 4. Améliorer le ciblage et l'efficacité de la politique de la ville

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Améliorer le ciblage et l'efficacité de la politique de la ville</b>	Décembre 2007	Concentration géographique et temporelle plus forte des moyens de la politique de la ville	
	Décembre 2007	Examen de la mise en place de mécanismes inspirés du dégageant d'office des fonds européens	

La concentration des moyens de la politique de la ville s'articulera avec la réflexion actuelle sur la géographie prioritaire de cette politique.

Une étude sera produite avant l'été, en lien avec la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, sur l'utilisation actuelle des « opérations d'intérêt national » (OIN), ainsi que sur les OIN potentielles identifiées à ce jour.



## Ministère de l'Éducation nationale

Malgré un budget en progression sur les quinze dernières années et le dévouement de ses personnels, de nombreuses études françaises et internationales montrent une dégradation des résultats de notre enseignement scolaire.

Les réformes engagées au ministère de l'Éducation nationale ont donc pour objectif d'améliorer la performance du système éducatif et s'organisent autour de quatre axes :

**La réforme de l'école primaire** vise une amélioration sensible de la réussite scolaire. Concrètement, il s'agit de mettre en place un système qui permettra de diviser par trois le nombre d'élèves en situation d'échec lourd à la sortie de l'école primaire. L'organisation de la semaine scolaire a été adaptée, permettant entre autres un renforcement de l'accompagnement des élèves en difficulté.

**La réorganisation de l'offre scolaire pour le second degré.** En modernisant son fonctionnement, en adaptant son offre éducative et en améliorant la lisibilité des parcours éducatifs, le lycée se donnera les moyens de réduire les sorties de jeunes sans qualification et de mieux préparer les élèves à la poursuite des études vers l'enseignement supérieur.

**Le développement de nouveaux services pour mieux accompagner la scolarité des élèves :** une orientation plus active du collège à l'université, l'accueil des élèves des écoles en cas de grève des enseignants, l'amélioration de l'assistance aux élèves handicapés, une amélioration du remplacement à l'école comme dans le second degré, etc.

**La modernisation de la gestion des enseignants.** Les modalités de leur recrutement et leur formation seront modifiées. De plus, ils seront accompagnés en début de carrière par des enseignants expérimentés.

### « Ce qui a déjà changé »

Des résultats ont d'ores et déjà été atteints sur plusieurs réformes.

- La semaine scolaire a été aménagée, et de nouveaux programmes ont été instaurés. L'organisation de la semaine scolaire a été revue : d'une durée de 4 jours ou 9 demi-journées, la semaine scolaire réserve désormais 2 heures aux élèves qui connaissent des difficultés dans chaque classe. Plus d'un million d'élèves connaissant des difficultés scolaires, soit 19,13%, sont désormais pris en charge dans les écoles primaires selon les modalités qui ont été proposées par le conseil des maîtres et validées par l'inspecteur de circonscription. Cette mesure doit directement permettre de réduire le recours au redoublement. Les résultats de la première évaluation nationale ont été rendus publics pour les CM2.
- Depuis la rentrée 2008, l'accompagnement éducatif est monté en puissance et des stages de remise à niveau sont proposés pendant les vacances scolaires.
- Comme les familles ont pu le constater, l'accueil des plus jeunes élèves lors des journées de grève est désormais généralisé.
- La disparition de la carte scolaire permet de plus en plus souvent de répondre positivement aux familles qui souhaitent inscrire leur enfant dans un autre établissement que celui de leur secteur.









- Le lycée professionnel s'est réformé et les BAC en 3 ans sont en voie de généralisation
- Depuis mars, le nouveau service d'orientation est expérimenté en Picardie.

**« Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »**

- La reconquête du mois de juin expérimentée l'année dernière est généralisée en juin 2009. Cette année, deux à trois semaines de cours seront gagnées pour les lycéens grâce à une meilleure organisation des sessions de baccalauréat.
- Le rapport d'étape que remettra Richard Descoings en mai 2009 proposera des lignes directrices pour la réforme du lycée.
- Une agence des remplacements sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> septembre 2009. Elle permettra d'améliorer sensiblement l'efficacité du remplacement.

1. Réformer l'école primaire pour réduire l'échec scolaire




Six mesures visent une amélioration de la réussite scolaire à l'école primaire.

Axe	Mesure	Avancement
Réforme de l'offre à l'école primaire	Nouvelle organisation du temps scolaire au primaire	
	Nouveaux programmes de l'école primaire	
	Stages de remise à niveau en CM1 et CM2	
	Mise en place d'une évaluation en CE1 et CM2	
	Mise en place des Etablissements publics d'enseignement primaire (EPEP)	
	Nouvelle organisation du traitement de la difficulté scolaire	









## 2. Réorganiser l'offre dans le second degré pour mieux préparer l'avenir des lycéens

Trois mesures ont pour principal objectif d'améliorer l'accompagnement des lycéens vers le supérieur ou vers leur futur métier.

Axe	Mesure	Avancement
<b>Réforme de l'offre dans le second degré</b>	Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, le BAC en 3 ans devient la référence..	
	La réforme du lycée général et technologique conduira à une nouvelle organisation des parcours des lycéens et une nouvelle approche de l'organisation de leurs études.	
	Création de nouvelles conditions d'orientation à destination des élèves et des familles du primaire au lycée afin de rendre le service plus proche et plus réactif..	

## 3. Développer de nouveaux services aux familles

Six mesures visent à améliorer le quotidien des familles au contact du service public de l'éducation.





Axe	Mesure	Avancement
<b>De nouveaux services aux familles</b>	Une agence nationale du remplacement sera créée, pour une mise en place opérationnelle à la rentrée 2009.	
	Disparition de la carte scolaire	
	Droit à l'accueil	
	Accompagnement éducatif	
	Accueil des élèves handicapés	
	Reconquête du mois de juin	

La montée en puissance de l'agence de remplacement permettra d'optimiser l'utilisation du potentiel de remplaçants, mais aussi d'améliorer la réactivité de l'Éducation nationale face aux besoins en remplacement non prévisibles.



#### 4. Moderniser la gestion des enseignants

Quatre mesures ont pour objectif d'améliorer la gestion des enseignants, en particulier en début de carrière.

Axe	Mesure	Avancement
<b>Adapter l'organisation et moderniser la gestion des enseignants</b>	Les concours de recrutement des enseignants seront modifiés en 2010 : pour être titularisés, les enseignants préalablement formés par l'université devront avoir obtenu un master.	
	La formation continue des jeunes enseignants sera développée au début de leur carrière au travers d'un compagnonnage assuré par des enseignants expérimentés.	
	Amélioration de l'affectation des enseignants	
	Les marges d'autonomie des établissements seront élargies pour leur permettre de moderniser leur fonctionnement et d'adapter leur offre éducative aux publics spécifiques qu'ils accueillent.	

Le volet « formation » de la réforme du recrutement se poursuivra notamment par une large concertation qui conduira à sa mise en place au cours de l'année 2010/2011.

Un référentiel « métier » des tuteurs pour les nouveaux enseignants titularisés sera élaboré et les modalités d'exercice de ce compagnonnage seront précisées.



## Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La RGPP au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vise à positionner résolument la France dans l'économie de la connaissance, notamment en optimisant l'utilisation des ressources nouvelles dont bénéficie ce ministère à partir de 2009. Les réformes décidées s'articulent autour de 3 axes :

**La mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)** prévoit un renforcement de l'autonomie des universités, les rendant progressivement responsables de l'intégralité de leurs moyens et de leurs politiques d'établissement. Elle doit contribuer au positionnement des universités françaises au meilleur niveau international. L'objectif prioritaire est l'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants par un système d'enseignement plus lisible et plus efficace, ainsi qu'une amélioration de la performance de la recherche universitaire.

**La définition des priorités stratégiques de la recherche, assorties d'une capacité d'orientation des acteurs renforcée**, vise à affirmer l'excellence de la recherche française au niveau international. Elle passe notamment par la définition de priorités de recherche en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, la montée en puissance de la recherche sur projet, un renforcement de la sélectivité en faveur de l'excellence scientifique, une optimisation de l'utilisation des crédits alloués à la recherche et le développement de la recherche privée et de ses partenariats avec la recherche publique,.

**L'adaptation de l'organisation du ministère** pour répondre aux nouveaux enjeux se traduit par un renforcement de la fonction stratégique des directions d'administration centrale. La création d'un pôle de financement et de contractualisation, dédié au pilotage des financements alloués aux universités, participe à la rénovation des modalités de pilotage des opérateurs. Afin de renforcer l'attractivité et la flexibilité des carrières des enseignants-chercheurs et des chercheurs, les modalités de gestion des ressources humaines sont en cours de redéfinition.

### « Ce qui a déjà changé »

Des résultats ont d'ores et déjà été atteints pour plusieurs réformes.

- 18 universités bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de compétences élargies.
- Un nouveau système d'allocation des moyens a été mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il finance équitablement les universités tant sur la réalité de leur activité (à hauteur de 80 % des crédits) que sur leurs performances en matière d'enseignement comme de recherche (à hauteur de 20% des crédits). Les universités les moins bien dotées au regard de leurs performance et de leur activité voient, en 2009, leur moyens progresser de 14%, tandis que les universités les mieux dotées au regard de leur performance et de leur activité voient leurs moyens progresser de 4%. .
- L'ensemble des IUFM a été intégré aux universités, sauf dans les Antilles.
- Les universités de Strasbourg ont été fusionnées.
- Deux nouveaux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ont été créés en 2008 et un en 2009, portant à 12 leur nombre depuis 2007.








- Le décret d'organisation de l'administration centrale intégrant la création d'un pôle de financement et contractualisation avec les universités a été publié.
- Le haut conseil de la science et de la technologie a été réformé le 19 mars 2009.
- Le décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs a été publié le 25 avril 2009.
- La qualité de service des laboratoires de recherche est améliorée, à travers la simplification de la gestion des unités mixtes de recherche entre organismes de recherche et universités, qui doit redonner du temps de recherche aux chercheurs et aux enseignants chercheurs, en rationalisant la prise en charge des tâches administratives dans ces unités. Trois expérimentations sont en cours, entre le CNRS et l'université Paris VI, entre l'INSERM et Paris V et entre l'IRD et la conférence des présidents d'université pour généraliser la mesure à toutes ses unités mixtes de recherche.

**« Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »**




- La Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) sera validée en juin 2009 en Conseil des ministres, après une concertation avec l'ensemble des parties prenantes et après l'avis du Haut Conseil de la science et de la technologie rénové. Elle permettra à l'Etat de donner une vision d'ensemble des défis prioritaires à relever dans le domaine de la recherche et de l'innovation.
- Au moins deux nouveaux PRES seront créés d'ici juin 2009.
- Le nouveau contrat et la réforme statutaire du CNRS seront effectifs avant la fin de l'année 2009.

1. Mettre en œuvre la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)

Huit mesures ont pour objectif d'accompagner au mieux les universités vers l'autonomie et la culture de performance, dans le cadre de la mise en œuvre de la LRU.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>La mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU)</b>	Avril 2008	Mise en place d'une comptabilité analytique permettant de connaître avec précision les coûts dans les universités et les laboratoires qui y sont hébergés	
	Avril 2008	Augmenter les activités qui génèrent des ressources complémentaires pour les universités (formation professionnelle continue et sessions d'été par exemple) en ouvrant les universités toute l'année civile	
	Avril 2008	Étudier les dispositifs favorisant la mutualisation des fonctions support entre universités, dans le respect de leur autonomie	
	Avril 2008	Mise en place d'un financement budgétaire des universités fondé sur la performance	
	Juin 2008	Le financement des universités sur la base de la performance sera mis en œuvre par un système d'allocation des financements fondé sur une formule objectivée et transparente.	









Jun 2008	La lisibilité du système d'enseignement supérieur sera améliorée pour garantir une égalité d'accès à l'information pour tous les étudiants, et leur permettre de faire des choix d'orientation sur la base d'informations fiables relatives aux taux de réussite par établissement et par filière, mais aussi aux taux d'insertion professionnelle et aux salaires moyens à la sortie de chaque filière et deux ans plus tard.	
Jun 2008	Le ministère mettra en place un dispositif de pilotage et d'accompagnement des universités pour le passage à l'autonomie et pour la mise en place de la démarche qualité et de la comptabilité analytique.	
Jun 2008	Les modalités d'application de la loi LRU permettront une modulation de service complète des enseignants chercheurs.	

Les dispositifs de mutualisation des fonctions support entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche seront renforcés, notamment à l'occasion de la mise en place des pôles régionaux de recherche et d'enseignement supérieur, dont les objectifs sont, notamment, de concilier la maîtrise des coûts de ces fonctions de support avec un meilleur service aux chercheurs, aux enseignants et aux étudiants.

## 2. Définir des priorités stratégiques de la recherche, assorties d'une capacité d'orientation des acteurs renforcée


Huit mesures concourent à une optimisation des moyens consacrés à la recherche en France.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Une définition des priorités stratégiques de la recherche assortie d'une capacité d'orientation des acteurs renforcée</b>	Avril 2008	Simplification du fonctionnement des unités mixtes de recherche, dans le cadre de l'application des recommandations de la commission d'Aubert	
	Avril 2008	Clarification de l'organisation des acteurs de la recherche et de leur relation pour rendre lisibles leurs rôles respectifs	
	Avril 2008	Augmentation progressive de la part de financement sur projet pour la recherche	
	Avril 2008	Évolution des modalités de définition des priorités nationales de recherche	
	Avril 2008	Financement effectif des unités de recherche sur leurs performances, y compris pour le financement récurrent	
	Jun 2008	Le Haut conseil de la science et la technologie (HCST) sera réformé, dans sa composition et dans son fonctionnement, pour devenir l'organe interministériel de référence dans la définition d'une stratégie de recherche. Cet exercice de définition stratégique des priorités de recherche du Gouvernement sera conduit tous les quatre ou cinq ans, sous le pilotage du ministre de la Recherche, en associant toutes les parties prenantes. Pour ce faire, le HCST sera rattaché au Premier ministre.	






---

Jun 2008	Pour simplifier le fonctionnement des unités mixtes de recherche, les tutelles scientifiques seront limitées à deux, un mandat de gestion unique sera mis en place pour l'hébergeur de chaque unité, les procédures d'achat et les règles financières, fiscales et comptables seront alignées sur le régime le plus simple et le plus efficace.	
----------	---	---

---

Avril 2008	Proposition aux régions de leur transférer les dispositifs en faveur de la diffusion technologique (à l'exception des incubateurs des universités et des instituts Carnot)	
------------	--	---

---

Le processus de clarification de l'organisation des acteurs de la recherche sera poursuivi en préparant un schéma cible vers lequel le système de recherche devra tendre. Les modalités d'élaboration de ce schéma cible seront précisées (responsable, calendrier...).






Concernant le financement de la recherche à la performance :

- Pour juin 2009, approfondir le diagnostic sur les méthodes d'allocation aux unités de recherche en raisonnant en coûts complets
- Rendre publiques les modalités de répartition des moyens entre unités de recherche au sein des organismes.

Des expérimentations seront conduites avec les régions souhaitant se voir transférer les dispositifs en faveur de la diffusion technologique.

### 3. Adapter l'organisation du ministère pour répondre aux nouveaux enjeux


Sept mesures visent à adapter l'organisation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aux nouveaux enjeux.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>L'adaptation de l'organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour répondre aux nouveaux enjeux</b>	Avril 2008	Dynamisation de la gestion des personnels « chercheurs »	
	Avril 2008	Développement des passerelles entre la recherche et l'enseignement supérieur	
	Avril 2008	Redéfinition des rôles et organisations des administrations centrales pour accompagner les mutations de la politique publique	
	Jun 2008	Un pôle dédié au financement et à la contractualisation avec les universités sera créé. Il sera doté des compétences nécessaires à sa mission, en particulier en matière de comptabilité analytique et d'analyse de la performance, et ses personnels seront soumis à des règles déontologiques adaptées.	
	Jun 2008	La possibilité sera ouverte aux organismes de recruter en Contrat à Durée Indéterminée.	


---



---

Jun 2008	Sauf exception, la mobilité entre universités devra être généralisée en matière de premières nominations dans des fonctions d'enseignant-chercheur.	
----------	---	---

---

Jun 2008	Après l'achèvement de son programme de travail, les missions et modalités de fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement (AERES) seront adaptées pour lui permettre de mieux promouvoir la mise en place d'une démarche qualité, de conduire l'évaluation de ces démarches, et de piloter l'exercice d'évaluation de la recherche.	
----------	---	---

---

La modernisation de la gestion des ressources humaines du ministère doit se poursuivre. Ainsi, après la publication du nouveau décret « enseignants-chercheurs », une clause spécifique sera mise en place dans les contrats d'objectifs des organismes afin d'améliorer la gestion des personnels « chercheurs ».



## Ministère de la Défense

Le ministère de la Défense a débuté un nouveau processus de transformation : il vise à adapter les capacités opérationnelles des armées au nouveau contexte géostratégique décrit par le *Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale* et à améliorer l'efficacité de son administration, dans l'esprit et le cadre de la RGPP.

Cette réforme s'articule autour de quatre volets : amélioration de la gouvernance, rationalisation de l'administration, réorganisation des soutiens et mise en œuvre des restructurations.

Le regroupement de l'administration centrale du ministère sur un site unique renforcera la cohésion et permettra **d'améliorer la gouvernance du ministère**. De plus, la création des différents comités de direction conduira à une clarification des responsabilités au sein du ministère de la Défense, et apportera les garanties de soutenabilité budgétaire des grands programmes d'investissement.

La **rationalisation de l'administration** des fonctions ressources humaines, communication, achats, finances et immobilier, vise à faire disparaître les structures parallèles qui assurent des fonctions semblables.

Les réformes ayant trait à la **réorganisation des soutiens des armées**, parmi lesquelles figurent la refonte de l'organisation et du stationnement des forces armées, contribueront à améliorer le service aux forces et la condition militaire.

La **mise en œuvre des restructurations territoriales** a pour principal objectif l'adaptation des capacités opérationnelles aux nouveaux enjeux du *Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale* et la réduction du coût de fonctionnement du ministère.

### « Ce qui a déjà changé »

Des résultats concrets ont d'ores et déjà été atteints sur plusieurs réformes.

- Un comité exécutif et un comité ministériel d'investissement permettant de mieux maîtriser les coûts des investissements du ministère, en particulier de ceux des programmes d'armement, ont été mis en place ;
- La réorganisation a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec la création de onze bases de défense expérimentales, qui visent à rationaliser l'organisation des fonctions de soutien et à permettre ainsi aux forces opérationnelles de se consacrer à leur cœur de métier. Elles regroupent au total 50 000 personnes et leur soutien est assuré par 6 000 civils et militaires, qui ont été transférés de leurs armées respectives vers la nouvelle chaîne interarmées du soutien (RH, finances, marchés, maintenance, transport etc.). Au bout de seulement quelques mois, l'expérimentation est déjà riche d'enseignements. Les commandants de base de défense proposent des solutions qui vont venir enrichir le modèle en l'adaptant aux contraintes du terrain. L'idée initiale en ressort renforcée : les gains potentiels issus de la mutualisation du soutien sont très importants. Un budget opérationnel de programme « soutien » unique a été créé et de nouvelles procédures financières s'appliquent aux bases de défense. De surcroît, la réforme organisation et stationnement des forces armées a reçu un coup d'accélérateur avec la décision de déployer au niveau local l'essentiel des bases de défense dès début 2011 avec un achèvement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2012, et, au niveau central, de fusionner les trois commissariats d'armée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.



- En ce qui concerne la mutualisation des soutiens, les premières réalisations concrètes incluent la création des Centres d'information et de recrutement des forces armées dès septembre 2008 et de l'agence de reconversion «Défense Mobilité» le 26 mars 2009. Ces nouvelles structures, en mutualisant les moyens jusqu'alors dispersés dans les armées, permettent une amélioration substantielle de la qualité du service rendu.
- Le service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC) a été créé le 6 avril 2009 par fusion d'organismes existants. Articulé autour d'une logique de guichet unique, le SPAC permettra d'améliorer la qualité des prestations de soutien tout en responsabilisant les entités clientes.
- En ce qui concerne les politiques liées à la mise en condition opérationnelle des matériels terrestres et aériens : la nouvelle politique d'emploi et de gestion des parcs du matériel terrestre a démarré avec la mise en place du parc d'entraînement de Mourmelon, tandis que la maintenance préventive des C160 et Puma a été transférée vers le service industriel d'aéronautique ;
- La première convention des achats du ministère de la Défense, qui s'est tenue en mars 2009, a confirmé l'ambition de développement de la culture de la performance économique, en cohérence avec les actions menées par le service des achats de l'Etat, et qui se traduit dès 2009 par des économies significatives.







**« Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »**

- Les actions suivantes seront mises en œuvre afin de **rationaliser l'administration et réorganiser les principales fonctions de soutien**, notamment la gestion des ressources humaines et des immobilisations :
  - Les processus de notation, d'évaluation et d'avancement des militaires seront harmonisés à l'été 2009. Les prochaines étapes consisteront à réaliser progressivement la convergence des autres processus des ressources humaines et des systèmes d'information de gestion associés.
  - La nouvelle organisation du Service d'Infrastructures de la Défense, chargé d'entretenir le patrimoine immobilier utilisé par le ministère de la Défense, sera définie en mai 2009. La nouvelle organisation sera progressivement mise en œuvre, en cohérence avec le déploiement des bases de défense.
- Les premières **restructurations territoriales** seront mises en œuvre en juillet 2009, avec un accompagnement économique et social à la hauteur des enjeux.
- Le regroupement des états-majors et directions d'administration centrale du ministère de la défense à Balard, dans le cadre d'un partenariat public – privé est conduit rapidement, pour permettre un emménagement fin 2014. Ce projet est porteur de plusieurs innovations majeures. Tout d'abord, le contrat de partenariat intégrera une compétition architecturale. Ensuite, la préparation du programme rend nécessaire une réflexion approfondie sur l'organisation de l'administration centrale et les effectifs associés à chaque fonction.



## 1. Améliorer la gouvernance pour renforcer le processus de décision au plus haut niveau

Six mesures visent à regrouper l'administration centrale du ministère sur un site unique et à créer différents comités de direction afin d'améliorer la gouvernance du ministère.












Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Améliorer la gouvernance du ministère</b>	Décembre 2007	Regroupement de l'administration centrale du ministère dans un format resserré sur le site de Balard	
	Décembre 2007	Révision des décrets d'attribution des 3 grands subordonnés du ministre de la défense, permettant notamment le renforcement de l'autorité du CEMA sur les chefs d'états-majors	
	Décembre 2007	Réforme de la procédure de conception et de lancement des programmes d'armement clarifiant les responsabilités des différents acteurs autour d'équipes intégrées	
	Décembre 2007	Création d'un comité exécutif restreint et d'un comité d'investissement auprès du Ministre	
	Avril 2008	Mise en place d'une commission d'harmonisation juridique pour mettre à jour les textes d'organisation du ministère et simplifier les réglementations	
	Décembre 2007	Dans le cadre général fixé par la LOLF, renforcer la fonction financière, en cohérence avec la rénovation de la gouvernance ministérielle	

Un bilan d'étape, confié au Contrôle Général des Armées, du fonctionnement du comité ministériel d'investissement devra être établi pour octobre 2009.



## 2. Rationaliser l'administration pour plus d'efficacité

L'objectif principal de ces réformes est de faire disparaître les structures parallèles, qui assurent des fonctions semblables.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Rationaliser l'administration</b>	Décembre 2007	Rationalisation de l'administration au service des anciens combattants en faisant de l'ONAC un guichet unique à maillage départemental de la prestation au service des anciens combattants	
	Avril 2008	Création d'une mission des achats auprès du SGA, en cohérence avec le service des achats de l'Etat	
	Juillet 2008	Optimisation des services de recrutement des forces armées	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction "communication" au sein du ministère de la défense	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction infrastructures au sein du ministère de la défense, et de l'organisation du service d'infrastructures de la défense	
	Juillet 2008	Optimisation de l'organisation de la chaîne "service national", dans le cadre d'une JAPD confirmée et étendue aux questions de sécurité et de solidarité intergénérationnelle	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction "finances" du ministère, pour permettre un recentrage des unités opérationnelles sur leur cœur de métier et améliorer la qualité de service vis-à-vis des fournisseurs	
	Juillet 2008	Optimisation de l'organisation de gestion des ressources humaines au sein du ministère de la défense dans la perspective d'un SIRH unique	
	Juillet 2008	Optimisation des fonctions "paye" et "droits individuels" en cohérence avec les évolutions interministérielles	
	Juillet 2008	Optimisation du dispositif d'accompagnement de la reconversion du personnel du ministère de la défense	
Juillet 2008	Préparation et accompagnement des externalisations		













Les externalisations doivent être facilitées. Ainsi l'impact de la TVA sera compensé pour neutraliser la distorsion avec la maîtrise d'ouvrage publique. De plus, les modalités de









facilitation du transfert des personnels du public vers le prestataire privé, sur la base du volontariat, seront examinées.

### 3. Réorganiser les soutiens pour un meilleur service aux forces

La réforme de l'outil de défense qui se traduit par une nouvelle architecture de soutien interarmées fondée sur la mise en place progressive d'environ 90 bases de défense vise à améliorer l'efficacité opérationnelle et la condition militaire.


Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Réorganiser les soutiens	Avril 2008	Réforme de l'organisation centrale du soutien et création, sous l'autorité du CEMA, du service du commissariat des armées et du BOP "soutien de l'homme et moyens généraux"	
	Avril 2008	Allègement des échelons intermédiaires	
	Avril 2008	Création d'un réseau de l'ordre de 90 bases de défense dotées d'un commandement propre soutenant les unités relevant de leur secteur géographique et devenant les seules formations administratives de la défense au niveau local	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres des armées et services communs	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques des armées	
	Juillet 2008	Optimisation de la fonction protection des installations de la Défense	
	Juillet 2008	Modernisation de la fonction habillement au sein des forces armées	
	Juillet 2008	Modernisation de la fonction "restauration - hôtellerie - loisirs" au sein du ministère de la défense	
	Juillet 2008	Optimisation de l'organisation du service de santé des armées pour mieux répondre aux besoins des forces armées dans leur nouvelle configuration	
	Juillet 2008	Rationalisation du soutien pétrolier apporté au profit des forces armées et des services communs	
	Juillet 2008	Rationalisation du soutien SIC afin d'offrir à l'ensemble des clients du ministère de la défense des services de qualité à moindre coût	
	Juillet 2008	Optimisation de l'organisation des structures de formation du personnel du ministère de la défense	



Juillet 2008	Optimisation de l'organisation des structures et espaces d'entraînement des forces armées, et rationalisation de leur soutien	
Juillet 2008	Optimisation de l'organisation et du fonctionnement des transports de surface des forces armées	
Juillet 2008	Optimisation de la fonction "munitions", pour mieux l'adapter aux besoins des forces armées	
Juillet 2008	Réorganisation du service de la Poste interarmées pour s'adapter à la libéralisation du marché et au changement de statut de la Poste.	
Juillet 2008	Modernisation de la fonction armement	
Juillet 2008	Dans la perspective du regroupement à Balard, optimisation du soutien des sites parisiens de l'administration centrale par une fusion des deux services de soutien dépendant du SGA (service des moyens généraux) et de la DGA (établissement central du soutien)	

#### 4. Mettre en œuvre les restructurations du ministère pour s'adapter aux nouveaux enjeux

Les restructurations territoriales liées à l'ajustement des capacités opérationnelles débuteront dès juillet 2009, et s'échelonnent jusqu'en 2014.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Mettre en œuvre les restructurations du Ministère</b>	Juillet 2008	Mise en œuvre des restructurations liées à l'ajustement des capacités opérationnelles	





## Ministère de la Santé et des Sports Haut commissariat à la jeunesse

La RGPP au ministère de la Santé et des Sports et au Haut-commissariat à la Jeunesse s'articule autour de trois axes de modernisation.

**Mieux soigner les Français et rétablir l'équilibre financier du système de santé.** La création des agences régionales de santé (ARS) est la clef de voûte de la réforme du système de santé. Ces nouvelles entités rassembleront les services déconcentrés de l'Etat et une partie des services de l'Assurance maladie pour un meilleur pilotage de la politique de santé dans toutes ses composantes : prévention, offre de soins, coordination entre la médecine de ville, l'hôpital et le secteur médico-social, etc. Afin d'assurer un pilotage efficace des nouvelles entités régionales, l'administration centrale du ministère se réorganise également. Ces transformations de grande ampleur permettront de mieux répondre aux besoins de santé des Français et de garantir l'efficacité de chaque euro public dépensé pour notre système de santé.

**Renforcer l'effort sur le sport de haut niveau et encourager la pratique sportive du plus grand nombre.** La réforme du système de formation des sportifs de haut niveau, ainsi que le renforcement de l'attractivité de la France en la matière sont indispensables au maintien de l'excellence sportive française. C'est le sens de la réforme des centres régionaux d'éducation populaire et de sport (CREPS) et de l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP), qui seront recentrés sur leurs missions de formation de haut niveau. Parallèlement, la pratique sportive la plus large sera davantage encouragée, avec la réforme des modalités de subventions.

**Réformer les opérateurs du secteur jeunesse pour une plus grande efficacité.** La lisibilité des activités de l'Etat vis-à-vis de la jeunesse sera renforcée, avec la création des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la réforme des opérateurs du secteur jeunesse. L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) fait l'objet d'une réforme ambitieuse qui lui permet de se recentrer sur ses priorités : la mise à disposition de ressources sur la jeunesse à destination des chercheurs, et l'observation des politiques de jeunesse en Europe.

### « Ce qui a déjà changé »

Des étapes concrètes ont d'ores et déjà été franchies.

- La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » (HPST) a été discutée pendant trois semaines à l'Assemblée nationale et a fait l'objet de plus d'un millier d'amendements. Voté par l'Assemblée nationale le 10 mars 2009, le projet de loi HPST sera discuté au Sénat en mai. Parallèlement au travail parlementaire, le recrutement par le ministère des futurs directeurs généraux des ARS est en cours.
- Côté politique de la jeunesse, la signature d'un contrat d'objectif et de moyens a permis de recentrer l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sur ses deux principales missions de centre de ressources et d'observatoire européen des politiques de la jeunesse.










- **« Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »**
- Le franchissement de nouvelles étapes concrètes est prévu à court terme.
- Les futurs directeurs généraux des ARS seront nommés en tant que préfigurateurs dès la promulgation de la loi, pour une prise de fonction effective en janvier 2010, au moment de la création des agences régionales.
- Les fonctions support du ministère de la santé et des sports (DAGPB et DRHACG) seront mutualisées, avec la création en mai 2009 d'une direction des ressources humaines et d'une direction des affaires financières, juridiques et sociales.
- Dès septembre 2009, le réseau des CREPS sera reconfiguré avec la fermeture de 6 établissements.

## 1. Mieux soigner les Français et restaurer l'équilibre financier du système de santé

### a) Renforcer la gouvernance du système de santé dans un objectif de performance

Sept mesures ont pour objectif de renforcer la gouvernance du système de santé dans un objectif de performance.






Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Renforcer la gouvernance du système de santé dans un objectif de performance</b>	Décembre 2007	Mettre en place des dispositifs de stabilisation automatique de l'assurance maladie reposant sur une meilleure maîtrise des dépenses	
	Décembre 2007	Renforcer la lutte contre la fraude au sein de l'assurance-maladie : professionnaliser la fonction de contrôle par une mutualisation des moyens entre les régimes d'assurance-maladie ; développer les outils de lutte contre la fraude	
	Avril 2008	Créer une agence nationale d'appui à la performance hospitalière et médico-sociale, en fusionnant trois opérateurs hospitaliers existants	
	Avril 2008	Création des ARS sur un format large, intégrant le médico-social, et associant l'État et l'Assurance maladie	
	Avril 2008	Possibilité de contractualisation entre les ARS et les caisses primaires d'assurance maladie	
	Juin 2008	La direction de la sécurité sociale (DSS) exercera progressivement la tutelle, à titre principal, de l'ensemble des régimes de sécurité sociale, ainsi que des organismes concourant au financement de la protection sociale	
	Juin 2008	Un contrat d'objectifs et de moyens sera passé avec la Haute autorité de santé (HAS), permettant notamment de garantir la prise en compte des commandes de l'Etat dans le programme de travail de la Haute autorité.	

Le contrat d'objectif et de moyens avec la Haute autorité de santé sera signé avant la fin du premier semestre 2009.



b) Optimiser les structures intervenant dans le domaine de la santé, pour une plus grande efficacité

Cinq mesures ont pour objectif d'optimiser les structures intervenant dans le domaine de la santé, afin de les rendre plus performantes et efficaces.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Optimiser les structures intervenant dans le domaine de la santé, pour une plus grande efficacité</b>	Avril 2008	Regroupement des agences sanitaires en pôles cohérents correspondant à leurs grandes missions	
	Avril 2008	Fusion de deux administrations centrales chargées de fonctions support (DAGPB et DRHACG) et mutualisation des fonctions support	
	Avril 2008	Clarification du rôle et de la position des missions et des délégations dans le domaine de la santé, pouvant aller jusqu'à une réinternalisation au sein des directions d'administration centrale	
	Juin 2008	Le secrétaire général des ministères sociaux aura autorité sur les fonctions supports. Il présidera, comme représentant des ministres chargés de la santé et de la solidarité, le conseil national de pilotage des ARS, rassemblant les directeurs d'administration centrale, les caisses d'assurance maladie et la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), afin d'assurer la cohérence des instructions aux ARS et le suivi de leur activité	
	Juin 2008	Les ministères sociaux sont construits sur la base de quatre pôles, dont un pôle santé, constitué de la direction générale de la santé et de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, dont les synergies devront être développées	

Une disposition législative permettra la fusion de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET).











Les missions du conseil national de pilotage des ARS, prévu dans la loi HPST, seront précisées également par voie d'amendement.

S'agissant du pôle Santé du ministère de la santé et des sports, une profonde réforme de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sera notamment engagée afin la fin du premier semestre 2009. Elle aura pour conséquence un positionnement plus stratégique de la DHOS et un recentrage en trois sous-directions.



## 2. Une politique de la jeunesse et des sports plus volontariste, pour favoriser la pratique sportive et clarifier l'action à destination des jeunes

Dix mesures visent à renforcer l'action de l'Etat en matière de jeunesse et de sports.

Axe	date de décision	Mesure	Avancement
<b>Renforcer l'effet de levier de l'Etat sur la politique de la jeunesse, de la vie associative et du sport</b>	Avril 2008	Redéfinition des missions des CREPS, évaluation de ces établissements et sur cette base suppression éventuelle d'une partie d'entre eux	
	Avril 2008	Modulation de l'aide en moyens humains et financiers aux fédérations en fonction de leurs projets et de leur développement	
	Avril 2008	Réexamen du dispositif d'exonération des charges sociales sur la rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels	
	Avril 2008	Réforme de la politique d'attribution des subventions en faveur du sport afin d'éviter le saupoudrage	
	Avril 2008	Fusion de la direction de la vie associative avec celle de la jeunesse et de l'éducation populaire	
	Avril 2008	Intégration des services déconcentrés de la jeunesse et des sports dans des ensembles plus vastes dans le cadre de la réforme de l'État territorial	
	Avril 2008	Renforcement de la tutelle sur les opérateurs	
	Avril 2008	Réorganisation et rationalisation des missions des opérateurs du secteur jeunesse (INJEP, CNJ, CIDJ) avec l'objectif de réduire le nombre de ces structures	
	Avril 2008	Simplification et réforme interne de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)	
	Avril 2008	Rationalisation de la répartition des compétences entre l'État et le Centre national de développement du sport (CNDS)	



## Ministère du Logement

Dans un contexte de marché immobilier tendu, le ministère du Logement doit faire face à des défis majeurs en matière d'offre de logements et de réduction des inégalités territoriales. Le ministère concentre donc son action et ses moyens sur les quartiers et les publics prioritaires afin de réduire les écarts de développement, de recentrer la réalisation de logements locatifs et de garantir une meilleure équité dans la gestion du parc HLM.

Pour réaliser ces objectifs, le ministère du Logement organise ses réformes autour de deux grands enjeux :

**L'accroissement de l'offre de logements** locatifs, sur les zones où le marché immobilier est le plus tendu, sera favorisé par une réforme des outils de programmation de l'urbanisation renforçant la responsabilisation des agglomérations, ainsi qu'une révision du classement des communes par zone de manière à corriger les imperfections existantes.

**L'amélioration du ciblage et de l'efficacité des aides au logement** vise à garantir une meilleure équité dans la gestion du parc HLM, en recentrant les aides sur les catégories les plus modestes, en répartissant mieux l'effort locatif, ou en réallouant entre organismes HLM les ressources inemployées et enfin en rénovant le 1% logement pour le rendre plus efficace.

### « Ce qui a déjà changé »

Pour faire face à la crise du logement, l'Etat a redéfini ses priorités et s'est doté de nouveaux outils avec la promulgation de la loi « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 mars 2009. Cette loi garantit notamment une meilleure équité dans la gestion du parc HLM, en recentrant l'accès au parc HLM sur les locataires les plus modestes, et prévoit la rénovation du 1% logement pour concentrer les ressources sur le développement locatif, la rénovation urbaine et l'accession à la propriété.



### « Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »

La loi « Logement » du 25 mars 2009 prévoit la possibilité d'expérimenter une modulation du loyer en fonction des revenus et dans le cadre des conventions d'utilité sociale. La sélection des bailleurs pour l'expérimentation s'effectuera au printemps 2009 et le décret d'application devrait être publié en septembre 2009.



## 1. Accroître l'offre de logements

Deux mesures ont pour objectif d'accroître l'offre de logements.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Accroître l'offre de logement</b>	Avril 2008	Réforme des outils de programmation de l'urbanisation (PLU, PLH) pouvant prendre la forme d'une responsabilisation des agglomérations	
	Avril 2008	Recentrage des aides à l'investissement locatif sur les besoins prioritaires	




Ces deux mesures sont intégrées dans la « loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 mars 2009.

Concernant le recentrage des aides à l'investissement locatif, les décisions suivantes ont été prises :

- L'arrêté du 29 avril 2009 relatif au classement des communes par zones applicable à certaines aides au logement a été publié au Journal Officiel du 3 mai 2009. Il redéfinit le classement des communes en zones A, B1, B2 et C. Pour accompagner la relance de l'économie, certaines communes aujourd'hui situées en zone B1 et B2 qui auraient dû être déclassées en zone C n'ont pas fait l'objet d'un déclassé. L'évolution du marché locatif de ces communes, parfois proche de la saturation, sera suivie avec attention. Leur déclassé en zone C pourrait intervenir d'ici la fin de l'année, sur la base d'une analyse rétrospective et prospective du marché local menée conjointement avec les élus.
- un dispositif de mesure de l'impact combiné du recentrage et du dispositif dit « Scellier » doit être mis en place.




## 2. Améliorer le ciblage et l'efficacité des aides au logement

Six mesures visent à améliorer le ciblage et l'efficacité des aides au logement.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Améliorer le ciblage et l'efficacité des aides au logement</b>	Avril 2008	Abaissé du plafond de ressources HLM de 10 % et indexation de celui-ci sur l'indice des prix, à l'image des loyers	
	Avril 2008	Expérimentation d'un loyer progressif en fonction des revenus dans le parc HLM	
	Avril 2008	Mise en place d'un relèvement des surloyers	



---

Avril 2008	Mutualisation des ressources financières des organismes HLM afin d'assurer une solidarité entre les organismes ayant des moyens importants et pas de demande adressée et ceux qui ont des moyens faibles et une forte demande	
Avril 2008	Rénovation du 1% logement et de sa gouvernance en vue de réorienter l'utilisation des crédits et de limiter les coûts de gestion	
Avril 2008	Généralisation du conventionnement global d'ici à 2012 au plus tard avec les opérateurs HLM, afin de mieux moduler l'aide qui leur est apportée aux besoins des populations et aux services rendus aux locataires	

---

Ces mesures sont intégrées à la "loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion", du 25 mars 2009.

Concernant la mutualisation des ressources financières des organismes HLM, les dispositions invalidées dans la "loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion" ont été reprises dans la deuxième loi de finances rectificative pour 2009 du 20 avril 2009. Le nouvel article répond aux observations du Conseil constitutionnel en précisant les modalités des prélèvements de mutualisation entre les organismes HLM, à compter de 2010.

Par ailleurs, le ministère du Logement doit préparer une feuille de route sur le principe, réaffirmé, de concentration des organismes HLM.

Concernant le 1% logement, il a été rappelé que les textes réglementaires doivent être publiés au plus vite.

Pour l'ensemble de ces mesures, un dispositif précis de suivi de la performance sera élaboré.



## Ministère de la Culture et de la Communication

La RGPP au ministère de la Culture et de la Communication vise à améliorer l'efficacité de la politique culturelle, afin de mieux prendre en compte les attentes des publics, des artistes et des professionnels.

Les réformes décidées s'articulent autour de 2 axes.

**La réorganisation des administrations du ministère** doit permettre de mieux piloter les opérateurs et de repositionner les services centraux sur leurs grandes missions stratégiques au service des patrimoines, de la création et de la diffusion. Elle participe au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. La réforme prend en compte la révolution numérique, son impact sur le développement de nouvelles offres et sur les industries culturelles. Elle passe également par la prise en charge plus efficace des enjeux juridiques et économiques de la création et de la culture dans une approche européenne.

**L'amélioration de l'efficacité de la politique culturelle** poursuit l'objectif de mieux utiliser les ressources. Elle concourt à réaliser des économies au sein du ministère, grâce à une plus grande sélectivité des interventions. Une meilleure affirmation des priorités est nécessaire, que ce soit en matière de patrimoine ou de création, de grands projets ou de dépenses fiscales, avec pour objectif d'améliorer l'effet de levier et l'impact de chaque intervention.

### « Ce qui a déjà changé »

Des résultats ont d'ores et déjà été atteints sur plusieurs réformes.

- L'organigramme général de l'administration centrale qui a été présenté s'articule autour de 3 directions générales (Patrimoines, Création artistique, Media et industries culturelles) et d'un secrétariat général. Il intègre la direction du Développement des Médias, auparavant rattachée aux Services du Premier ministre.
- Un nouveau dispositif, le « contrat d'opération », a été créé dans le cadre du Plan de relance, afin d'accompagner l'accroissement des moyens d'actions consacrés à la réalisation des fouilles en matière d'archéologie préventive. Ainsi, cette mesure doit permettre d'améliorer la réactivité de l'Institut national de recherche en archéologie préventive (INRAP), principal opérateur, et de réduire ses délais d'intervention. En parallèle, 72 structures dont 20 privées ont été agréées dans le cadre du développement d'une offre concurrentielle dans ce domaine.
- Les Entretiens de Valois ont fait l'objet d'une communication en Conseil des ministres, qui a présenté les principales préconisations et les prochaines étapes de la mise en œuvre de cette démarche de concertation sans précédent.
- Enfin, la modernisation de la profession des architectes en chef des monuments historiques permettra, grâce à une ouverture à la concurrence, de donner plus de choix aux maîtres d'ouvrages.









### « Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »

Des prochaines étapes concrètes sont prévues à brève échéance.

- Un opérateur national de la culture scientifique sera créé avant l'été par le regroupement de la Cité des sciences et de l'industrie avec le Palais de la Découverte. Le 24 mars 2009, Claudie Haigneré a été chargée de préfigurer le nouvel ensemble afin d'en assurer la montée en puissance, l'établissement devant être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Pour renforcer son autonomie de gestion, le château de Fontainebleau sera effectivement transformé en Etablissement Public le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Il sera suivi par le musée et la manufacture de Sèvres, qui seront regroupés au 1<sup>er</sup> janvier 2010, ainsi que, quelques mois plus tard, par le musée Picasso. De même, le musée de l'Orangerie sera rattaché au musée d'Orsay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Avant cet été, les concertations sur le spectacle vivant seront relancées dans un cadre régional sous forme de « conférences du spectacle vivant », afin d'associer les acteurs locaux à l'exercice de priorisation des interventions culturelles.

#### 1. Réorganiser les administrations du ministère

Quatre mesures visent à atteindre ces résultats :











Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement
<b>Opérer le repositionnement stratégique de ses services centraux et l'amélioration de ses capacités de pilotage des opérateurs et des services déconcentrés</b>	Décembre 2007	Réorganisation de l'administration centrale autour des principales missions, ce qui conduira à réduire le nombre de directions d'administration centrale de 10 à 4 ou 5	
	Décembre 2007	Regroupement des 7 corps d'inspection du ministère	
	Décembre 2007	Généralisation des contrats pluriannuels de performance et des lettres de missions aux dirigeants des opérateurs	
	Décembre 2007	Le fonctionnement des directions régionales des affaires culturelles sera amélioré : leurs priorités seront mieux définies, leurs crédits seront moins fléchés par le niveau national, certaines de leurs procédures seront allégées et la polyvalence des conseillers sera renforcée. La gestion de leurs crédits sera mieux évaluée	

Dans le cadre du resserrement des effectifs de son administration centrale, le ministère précisera pour fin juin les modalités d'accompagnement de ses personnels (formation, mobilité, recrutement de nouvelles compétences...).





## 2. Améliorer l'efficacité de la politique culturelle pour mieux utiliser les ressources

Douze mesures ont pour objectif la recherche d'une meilleure efficacité de la politique culturelle.

Axe	Date de la décision	Mesure	Avancement
<b>Rechercher une meilleure efficacité de la politique culturelle</b>	Décembre 2007	Réforme de l'audiovisuel public extérieur pour créer des synergies entre les opérateurs et améliorer leur visibilité	
	Décembre 2007	Fin de la gestion directe de musées par la Direction des musées de France	
	Décembre 2007	Modernisation de la gestion de la Réunion des musées nationaux (RMN) par filialisation de certaines de ses activités commerciales et rapprochement avec le Centre des monuments nationaux	
	Décembre 2007	Rénovation du statut du CNC avec création d'un conseil d'administration	
	Décembre 2007	Regroupement du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie en un seul opérateur, présent sur deux sites	
	Décembre 2007	Définir les modalités de transfert des sites patrimoniaux aux collectivités territoriales	
	Juin 2008	L'efficacité de la politique de restauration des monuments historiques sera renforcée, notamment par la mise en concurrence des architectes en chefs des monuments historiques	
	Juin 2008	Le développement des ressources propres des établissements publics et la maîtrise de leurs coûts seront recherchés, afin d'alléger la part des subventions de l'État dans leur budget	
	Juin 2008	La politique de l'archéologie préventive sera rendue plus performante. Le rendement de la redevance d'archéologie préventive sera amélioré. Le développement d'une offre concurrentielle permettra de démultiplier les capacités d'intervention en matière de fouilles. Les modes de recrutement au sein de l'INRAP, opérateur de l'État, seront modernisés. Enfin, la possibilité juridique d'une filialisation des activités de fouille sera examinée	
	Juin 2008	En matière de maîtrise d'ouvrage, le ministère de la Culture et de la Communication devra renforcer sa capacité de pilotage des grands projets. Un rapprochement entre le service national des travaux (SNT) et l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC) sera recherchée	



---

Juin 2008	La redéfinition des modalités d'intervention de l'État en faveur du spectacle vivant sera recherchée en concertation avec les collectivités territoriales qui assurent aujourd'hui une part prépondérante du financement des structures en région. Lancés le 11 février 2008, les « Entretiens de Valois », instance commune de réflexion sur le spectacle vivant rassemblant l'État, les collectivités territoriales et les professionnels du secteur, serviront de base aux décisions qui seront arrêtées avant la fin de l'année	
Juin 2008	Une rationalisation des écoles du ministère sera engagée pour permettre la constitution de pôles d'excellence, dans le cadre de la réforme du LMD, assurant la meilleure insertion professionnelle des élèves	

---

Le schéma cible pour les musées encore sous statut SCN sera rapidement précisé, en veillant à ce que la Direction des musées de France n'exerce plus d'activités de gestion directe des musées au 1<sup>er</sup> janvier 2010. A cet égard, le renforcement des relations de la RMN avec les musées sous statut de service à compétence nationale sera engagé.

Les perspectives de filialisation d'activités de la réunion des musées nationaux (RMN) seront clarifiées avant la fin du mois de juin. Les études en cours seront approfondies, afin que la RMN puisse assurer davantage de prestations (logistique des expositions, commercialisation, etc) pour le compte des musées. Ces choix seront structurants pour la clarification de l'avenir de la RMN pour les 5 prochaines années et pour la définition de son plan stratégique.

Les conditions de transfert des sites patrimoniaux aux collectivités territoriales volontaires seront précisées avant la fin du mois de mai, notamment sur le plan financier.



## Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

La révision générale des politiques publiques au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique vise à améliorer la qualité de service pour les usagers et à adapter l'organisation administrative et les structures du ministère aux nouveaux enjeux, afin de développer la culture de performance et de générer des gains de productivité.

La réforme s'articule autour de deux grands axes de transformation :

**Améliorer la qualité de service pour les contribuables et les entreprises et renforcer la lutte contre la fraude.** Les démarches des contribuables seront simplifiées grâce à la mise en place des Services Impôts Particuliers (SIP) qui regrouperont au sein d'un seul guichet les services aujourd'hui fournis par les centres des impôts et par les trésoreries, ainsi que l'accueil fiscal de proximité dans les sites où il y a une trésorerie mais pas de centre des impôts. Les entreprises bénéficient dès 2009 de procédures de dédouanement plus rapides et plus fiables, grâce au déploiement d'un nouvel outil informatique au sein des douanes.

**Adapter l'organisation administrative du ministère aux nouveaux enjeux.** L'administration centrale du ministère comme ses réseaux déconcentrés se réorganisent. Après la création de la direction générale des finances publiques (DGFIP) en 2008 et le transfert de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) en janvier 2009, le réseau des douanes se réorganise pour tenir compte de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen et tirer les conséquences opérationnelles du déploiement de l'outil Delt@. Par ailleurs, la dématérialisation des échanges entre les conservations des hypothèques et les notaires sera accélérée.

Au-delà des mesures ministérielles, le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique assure également la coordination et le pilotage de la mise en œuvre de mesures interministérielles transverses. Ces mesures se répartissent selon cinq thématiques :

- la rationalisation des fonctions de support de l'État,
- la réduction de l'impôt papier,
- l'amélioration de l'accueil et du service rendu aux usagers,
- la modernisation de la gestion des ressources humaines de la fonction publique,
- la réforme de la gouvernance budgétaire de l'État.

### « Ce qui a déjà changé »

Des résultats concrets ont d'ores et déjà été atteints sur plusieurs réformes.

- A fin avril 2009, 150 Services Impôts Particuliers (SIP), guichets fiscaux uniques issus du rapprochement des centres des impôts et des trésoreries générales, ont été créés.
- Le portail MonServicePublic.fr, la nouvelle interface simple et pratique entre l'utilisateur et l'administration, a été lancé début 2009 avec une première offre de service appelée à s'étoffer dans les mois qui viennent.
- Le service des achats de l'État, qui a pour mission de rationaliser les achats de l'État en les mutualisant, a été créé en mars 2009 ; son directeur a été nommé et est issu du secteur privé.



- A la suite à l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen le 1<sup>er</sup> novembre 2008, les points de passage frontaliers ont été supprimés, au sein d'une vaste réorganisation territoriale de la douane.






**« Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »**

- Les instances de gouvernance interministérielle de la réforme des pensions de l'État et de la réforme des achats de l'État vont être mises en place.
- En septembre, l'accueil fiscal de proximité sera mis en place dans les trésoreries et les premières directions départementales des finances publiques seront créées.

I) Mesures ministérielles

- a. Améliorer la qualité de service pour les usagers des services du ministère et renforcer la lutte contre la fraude








Trois mesures ont pour objectif d'améliorer la qualité de service pour les usagers. Deux mesures concernent le renforcement de la lutte contre la fraude.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Améliorer la qualité de service pour les usagers des services du ministère et renforcer la lutte contre la fraude</b>	Avril 2008	Unification des deux réseaux de la DGI et de la DGCP sur le territoire	
	Avril 2008	Accélération du déploiement de l'application informatique des douanes Delta pour que celle-ci soit effective d'ici à 2012 et adaptation des bureaux de douane en conséquence	
	Avril 2008	Généralisation progressive de la déclaration dématérialisée de l'impôt sur le revenu (télédéclaration)	
	Décembre 2007	Renforcer la lutte contre la fraude : renforcer la coordination des politiques de lutte contre les fraudes ; professionnaliser la fonction de contrôle par une mutualisation des moyens ; développer les outils de lutte contre la fraude	
	Décembre 2007	Développer la lutte contre la fraude : généralisation des comités locaux de lutte contre la fraude ; automatisation des contrôles des caisses d'allocation familiales et développement de l'analyse des risques ; développement des échanges de données informatiques ; mise en place d'indicateurs de performance des contrôles	



b. Adapter l'organisation administrative du ministère aux nouveaux enjeux

Sept mesures concernent directement la transformation du ministère, à la fois au niveau de l'administration centrale et des services déconcentrés.












Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Adapter l'organisation administrative du ministère aux nouveaux enjeux</b>	Décembre 2007	Transfert de la DGAFP au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique	
	Avril 2008	Fin du statut des conservateurs des hypothèques	
	Avril 2008	Evolution du réseau des conservations des hypothèques	
	Avril 2008	Généralisation des échanges d'actes et de données entre les notaires et les conservations des hypothèques	
	Avril 2008	Optimisation des moyens de la douane dans le cadre de l'entrée de la Suisse dans la zone Schengen	
	Avril 2008	Création d'une nouvelle administration centrale de la direction générale des finances publiques en mettant en commun les métiers proches et permettant une diminution de son format	
	Juin 2008	La direction de la sécurité sociale (DSS) exercera progressivement la tutelle, à titre principal, de l'ensemble des régimes de sécurité sociale, ainsi que des organismes concourant au financement de la protection sociale	



## II) Mesures interministérielles

### a. Rationaliser les fonctions support de l'État

Onze mesures portées par le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique visent à rationaliser les fonctions support de l'État (gestion de l'immobilier, des achats et de la paye des agents de l'État). Ces réformes concernent l'ensemble des ministères et leur mise en œuvre, complexe, s'opèrera par étapes sur plusieurs années.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Rationaliser les fonctions support de l'État</b>	Décembre 2007	Constitution du compte individuel retraite de chaque fonctionnaire permettant une connaissance de leurs droits à retraite au fur et à mesure de leur carrière	
	Décembre 2007	Mise en place de centres d'appel téléphoniques et internet par lesquels les fonctionnaires retraités et actifs pourront obtenir des renseignements à caractère général ou sur leur dossier personnel de pension	
	Décembre 2007	A terme, mise en place d'un processus unique et industrialisé de la liquidation des pensions	
	Décembre 2007	Création d'un opérateur national de paye au service de la restructuration de la chaîne paye	
	Décembre 2007	Mise en place d'un État propriétaire unique	
	Décembre 2007	Généralisation des loyers budgétaires	
	Décembre 2007	Remplacement de la notion juridique d'affectation par des quasi-baux publics révisables et qui définiront les obligations de chaque partie (loyer, entretien)	
	Décembre 2007	Recensement et dynamisation du patrimoine détenu par les opérateurs	
	Décembre 2007	Création d'un service des achats de l'État, chargé du pilotage et de la coordination des achats courants des administrations de l'État	
	Décembre 2007	Dans chaque ministère où il n'existe pas, nomination d'un responsable des achats ayant compétence sur l'ensemble des achats courants du ministère	
	Juin 2008	Développement de l'externalisation du parc automobile de la gamme commerciale, sur le modèle du travail conduit par le ministère de la Défense en la matière	

La création du service des achats de l'État, le 17 mars 2009, et la nomination de son directeur ont permis de relancer le projet d'externalisation du parc automobile de l'État, qui a fait l'objet d'un nouveau plan d'action. Les quelques 40.000 véhicules particuliers et



utilitaires légers de l'État (à l'exclusion des véhicules de la police, de la gendarmerie et des douanes), jusqu'alors gérés en régie, seront progressivement pris en charge par un gestionnaire de flotte automobile privé. Cette organisation générera une économie de fonctionnement et permettra un suivi des nouvelles dispositions réglementaires relatives à la limitation des émissions de CO2 des véhicules de l'État.

#### b. Réduire « l'impôt papier »

Trois mesures ont pour objectif de réduire « l'impôt papier » pour les entreprises et pour l'administration.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Réduire l'impôt papier	Décembre 2007	Recensement de l'ensemble des obligations administratives imposées aux entreprises et identification des possibilités de rationalisation	
	Décembre 2007	Mesure des charges administratives pour les obligations jugées prioritaires par les entreprises et les services instruisant les dossiers	
	Décembre 2007	Mise en œuvre de plans de simplification pour les 1 000 procédures les plus lourdes ou jugées les plus « irritantes » avec un objectif de réduction des charges de 25%	





#### c. Améliorer le service aux usagers de l'administration

Huit mesures ont pour objectif d'améliorer le service aux usagers de l'administration. Elles visent à répondre à une attente prioritaire des usagers des services publics.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Améliorer le service aux usagers de l'administration	Décembre 2007	Extension des garanties données au public sur la qualité de l'accueil : application systématique des 18 engagements de service et de suivi de l'accueil à toutes les administrations d'État (référentiel Marianne)	
	Décembre 2007	Amélioration de l'accueil physique des administrations : élargissement des horaires d'ouverture des guichets en fonction des attentes locales des usagers et mise en place de plages horaires de rendez-vous pour tous les services accueillant du public afin de réduire les temps d'attente aux guichets	
	Décembre 2007	Amélioration de l'efficacité de l'accueil téléphonique des administrations : stratégie de mise en place dans chaque ministère d'un accueil téléphonique de qualité et élargissement des horaires d'ouverture du centre d'appel généraliste « 39-39 » (8h00 à 20h00 du lundi au vendredi et services offerts par le 3939)	
	Décembre 2007	Amélioration de l'efficacité de l'accueil téléphonique des administrations : limitation du coût d'appel vers les administrations au coût d'un appel local	










Décembre 2007	L'accueil physique et téléphonique de chacun des ministères fera l'objet d'une évaluation extérieure par un tiers, qui sera publiée annuellement	
Décembre 2007	Renforcement de l'administration électronique : mise en place de l'accusé de réception électronique à toute demande formulée par courriel	
Décembre 2007	Renforcement de l'administration électronique : création d'un portail internet unique de renseignement administratif et d'accès aux téléprocédures	
Décembre 2007	Renforcement de l'administration électronique : adoption d'une charte ergonomique unique pour tous les services en ligne	

#### d. Moderniser la gestion des ressources humaines de la fonction publique

Cinq mesures visent à moderniser la gestion des ressources humaines de la fonction publique.






Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Moderniser la gestion des ressources humaines</b>	Décembre 2007	Refondation des grilles des catégories B, A et C et refondation du statut de la fonction publique dans le prolongement du Livre blanc	
	Décembre 2007	Création, pour chaque fonctionnaire, d'un droit effectif à la mobilité, passant notamment par la réforme des mises à disposition	
	Décembre 2007	Développement du suivi individualisé des agents et de la culture du résultat au sein de l'administration : substitution d'un entretien d'évaluation à la notation, extension aux cadres de la rémunération en fonction des résultats, mise en place d'entretiens et de bilans de carrière, mise en place d'une révision générale du contenu des concours	
	Décembre 2007	Amélioration de l'ouverture de la fonction publique à la diversité des profils : suppression de toutes les limites d'âge pour l'accès à la fonction publique, suppression des barrières liées aux critères physiques, mise en place d'un plan en faveur de la diversité des effectifs dans toutes les écoles de la fonction publique	
	Décembre 2007	Pénalisation financière des administrations de l'État qui ne s'inscrivent pas sur une trajectoire de respect de l'objectif d'insertion professionnelle des handicapés	

Le projet de loi relatif à la mobilité et au parcours professionnels dans la fonction publique a été voté en première lecture par le Sénat et doit maintenant être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.



e. Réformer la gouvernance budgétaire

Cinq mesures ont pour objectif de réformer la gouvernance budgétaire de l'État.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Réformer la gouvernance budgétaire</b>	Décembre 2007	Adoption d'un budget pluriannuel couvrant la période 2009 à 2011	
	Décembre 2007	Définition de règles d'adoption plus strictes pour les dépenses fiscales, les mesures d'exonérations de cotisations sociales et les dispositifs affectant l'assiette des cotisations et contributions de sécurité sociale : limitation dans le temps de ces mesures, obligation de réaliser une étude d'impact préalable et examen périodique de leur efficacité socio-économique	
	Décembre 2007	Etude de faisabilité d'une norme de dépenses fiscales à réaliser dans le cadre du conseil d'orientation des finances publiques	
	Décembre 2007	Allègement du contrôle financier, avec une expérimentation de suppression du visa préalable, remplacé par un comité d'engagement en amont	
	Juin 2008	Sous réserves de contraintes spécifiques, les opérateurs sont inclus dans le périmètre d'application du principe de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, comme l'ensemble des administrations de l'État. Par ailleurs, l'exercice de leur tutelle sera modernisé, notamment par la généralisation des lettres de mission pour les dirigeants et par la fixation d'objectifs précis.	



# Réforme de l'administration territoriale de l'État

La réforme de l'administration territoriale de l'État, dans le cadre de la RGPP, vise à répondre à trois grandes évolutions : la décentralisation, l'évolution des attentes des citoyens et de leur mode de vie, ainsi que les nouveaux moyens de l'action administrative, notamment liés aux progrès rendus possibles par les nouvelles technologies. La mission interministérielle pour la réforme de l'administration territoriale de l'État (MIRATE) est chargée d'accompagner la mise en œuvre de cette réforme, qui s'articule autour de quatre axes principaux :

**La réorganisation du niveau régional de l'administration de l'État** vise à faire du niveau régional le niveau de droit commun de pilotage des politiques publiques pour en améliorer la lisibilité et l'efficacité. A un schéma éparpillé qui juxtaposait des structures de taille et missions différentes et qui impliquait une importante activité de coordination interservices au détriment des activités de pilotage et de conception, succède désormais un schéma reposant sur des périmètres de compétence correspondant globalement aux missions des ministères dans l'organisation gouvernementale. Les secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) seront renforcés afin que leurs missions actuelles de coordination et d'appui du préfet de région puissent s'étendre de manière effective au pilotage d'ensemble de l'organisation de l'État dans la région, telle que, par exemple, le dialogue de gestion et le suivi de la performance, la vision interministérielle de la dévolution des moyens des ministères aux échelons régionaux et départementaux, la mutualisation des fonctions supports et l'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (bourse régionale interministérielle de l'emploi, etc.).

**L'adaptation du niveau départemental de l'administration de l'État aux besoins locaux** permet de répondre aux besoins des citoyens sur le territoire. Ainsi, la nouvelle organisation sera articulée autour de la préfecture et de deux ou trois directions interministérielles, en fonction de la taille des départements.

**La clarification des responsabilités entre les différents échelons de l'administration territoriale et le renforcement du pilotage local des opérateurs** passent par une répartition des rôles plus claire entre le préfet de département et le préfet de région sur des sujets nécessitant une coordination régionale ainsi que par le rapprochement, chaque fois que possible, des services de l'État avec les services d'opérateurs dont le mode d'intervention et les missions sont proches.

**La mise en place d'outils transversaux permettant le bon fonctionnement de l'administration territoriale réorganisée** passe par la mutualisation des moyens de fonctionnement au sein des nouvelles directions départementales interministérielles et par l'adaptation des outils budgétaires existants, en attendant de nouveaux outils dans le cadre du déploiement de CHORUS.

## « Ce qui a déjà changé »

Des résultats concrets ont d'ores et déjà été atteints sur plusieurs réformes.

- Conformément à la circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008, les préfets de département ont transmis les organigrammes généraux des services départementaux. Ceux-ci ont été validés par la MIRATE au cours du mois de mars.






- Ces validations ont permis la nomination des premiers préfigureurs des futures directions départementales interministérielles. L'ensemble des préfigureurs seront nommés en mai 2009.
- Par ailleurs, le niveau régional de l'administration territoriale se réorganise également : les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ont été créées le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et huit directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont été créées le 27 février 2009.
- Enfin, la circulaire du Premier ministre du 27 février 2009, présentée au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État le 12 février 2009, fixe des éléments de cadrage sur la conduite du processus d'affectation des agents dans les services déconcentrés, ainsi que sur l'organisation et les modalités de leur gestion. De même, le décret du 28 mai 1992 sur les comités techniques paritaires a été modifié, pour tenir compte de l'accompagnement de la réforme de l'administration territoriale de l'État : cette évolution a été votée au Conseil supérieur du 9 avril.



**« Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »**

- Le décret relatif au secrétariat général pour les affaires régionales paraîtra fin mai, il permettra la mise en place des plateformes interministérielles d'appui à la gestion des ressources humaines qui faciliteront la mobilité des agents dans les services déconcentrés.
- Par ailleurs, d'ici le mois de juin 2009, les préfets de département transmettront leur plan d'implantation immobilière des nouvelles directions départementales interministérielles.
- Enfin, les cinq premières directions régionales de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et les huit directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, en préfiguration depuis septembre dernier, seront créées dans les prochains mois.
- Enfin, la loi dite « mobilité », facilitant la mobilité des fonctionnaires, déjà votée au Sénat, sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale avant la fin du premier semestre de cette année.

1. Réorganiser le niveau régional de l'administration de l'État pour en améliorer la lisibilité et l'efficacité en matière de pilotage des politiques publiques

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Réorganiser le niveau régional de l'administration de l'État	Décembre 2007	Faire du niveau régional le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques de l'État dans les territoires	
	Décembre 2007	Création d'un nombre très réduit de grandes directions régionales avec des périmètres de compétence correspondant largement aux périmètres des missions des ministères dans la nouvelle organisation gouvernementale	
	Avril 2008	Limitation du nombre de directions régionales à huit	







Avril 2008	Renforcement des SGAR dans le cadre des mutualisations régionales et départementales	
Juin 2008	L'organisation interministérielle des SGAR sera consolidée au travers, notamment, de la sélection des secrétaires généraux et du portage budgétaire des chargés de missions. Ils assureront également le pilotage des mutualisations à l'échelle régionale	

La fusion des administrations régionales en un nombre limité de grandes directions a débuté : les premières directions régionales ont été créées, les autres sont en cours de préfiguration. Ces créations, associées à celle d'un pouvoir d'évocation du préfet de région des sujets relevant des préfets de département pour lesquels une coordination régionale renforcée est indispensable, permettront de faire du niveau régional le niveau de droit commun de pilotage des politiques publiques.







Le décret relatif aux SGAR, à paraître fin mai 2009, permettra de mettre fin à la mise à disposition gratuite des chargés de mission des SGAR par leurs administrations d'origine. Ils seront désormais rémunérés par le budget dépendant du Premier ministre, ce qui facilitera leur recrutement. Le rôle du SGAR dans les mutualisations interministérielles au niveau régional sera précisé, en particulier pour ce qui relève des achats.

## 2. Adapter le niveau départemental de l'administration de l'État aux besoins locaux en créant deux ou trois directions interministérielles

Dix mesures visent à adapter le niveau départemental de l'administration de l'État aux besoins locaux avec la création de deux ou trois directions interministérielles.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Adapter le niveau départemental de l'administration de l'État</b>	Décembre 2007	Réorganisation des services de l'État dans les départements en fonction des bénéficiaires de chaque politique publique	
	Avril 2008	Création d'une direction départementale compétente sur les sujets de sécurité alimentaire et sanitaire et de protection des consommateurs	
	Avril 2008	Création d'une direction départementale compétente en matière de cohésion sociale	
	Avril 2008	Prise en compte des spécificités propres de certains départements pour définir un schéma départemental resserré, pouvant donner lieu à une modularité	



Jun 2008	Le schéma de base de l'organisation de l'État dans le département reposera sur deux structures : la direction départementale des territoires et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Lorsque les caractéristiques du département le justifient une troisième direction départementale spécifiquement chargée de la cohésion sociale sera constituée. Le schéma est complété de l'inspection d'académie, de la direction départementale des finances publiques ainsi que du pôle sécurité intérieure	
Jun 2008	La préfecture du département regroupera le cabinet, la logistique et les moyens ainsi que les services chargés des libertés publiques, des élections, du contrôle de légalité, ou dont les compétences n'auront pas été réparties entre les directions départementales	
Jun 2008	La direction départementale de la protection des populations, ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations dans un schéma à deux directions, constituée notamment à partir des actuelles directions départementales des services vétérinaires, intégrera les actuelles unités départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	
Jun 2008	La direction départementale du territoire, sur le socle constitué par les actuelles directions départementales de l'équipement et de l'agriculture et les services « environnement » des préfectures, traitera des politiques à impact territorial	
Jun 2008	Dans le schéma à trois directions départementales, la direction départementale de la cohésion sociale regroupera la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) et le service des droits des femmes (SDFE), ainsi que les fonctions sociales des actuelles DDASS et DDE (hébergement d'urgence et logement dans sa fonction sociale) et, le cas échéant, les services de la préfecture correspondants	
Jun 2008	Le schéma départemental de base sera adapté en fonction des caractéristiques et des besoins locaux, après concertation avec l'ensemble des partenaires. Une circulaire du Premier ministre aux préfets organise cette démarche afin d'obtenir des schémas stabilisés pour l'ensemble du territoire	






Les circulaires du Premier ministre du 7 juillet et du 31 décembre derniers ont défini un schéma d'organisation des services départementaux, adaptable en fonction des caractéristiques et des besoins locaux. Les organigrammes des services départementaux, conformes à la circulaire, ont été validés par la MIRATE au cours du mois de mars 2009.

La structure de pilotage de la réforme départementale et les modalités d'accompagnement de ses acteurs locaux ont été présentées en mars 2009 au comité des secrétaires généraux des ministères. Les préfigureurs des futures directions départementales interministérielles seront nommés avant la fin du premier semestre 2009.



### 3. Clarifier les responsabilités entre les différents échelons de l'administration territoriale et renforcer le pilotage local des opérateurs

Cinq mesures visent à clarifier les responsabilités entre les différents échelons de l'administration territoriale et à renforcer le pilotage local des opérateurs.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Clarifier les responsabilités entre les différents échelons de l'administration territoriale et renforcer le pilotage local des opérateurs</b>	Décembre 2007	Affirmation de l'autorité hiérarchique du préfet de région sur le préfet de département	
	Avril 2008	Rapprocher chaque fois que possible des services de l'État les services d'opérateurs dont le mode d'intervention et les missions sont proches	
	Juin 2008	L'autorité hiérarchique du préfet de région sur le préfet de département dans la conduite des politiques publiques se traduira, au travers d'une adaptation des textes, par un pouvoir d'évocation, par le préfet de région, des sujets relevant des préfets de département pour lesquels une coordination régionale renforcée est indispensable, permettant ainsi d'assurer le pilotage et la cohésion de l'action interministérielle de l'État à cette échelle	
	Juin 2008	Les préfets de région et de département seront les délégués des agences nationales lorsque celles-ci exercent leurs attributions sur le territoire (ANRU, ACSE, ADEME, offices agricoles fusionnés, opérateur du MIINDS, etc., à l'exception de l'opérateur pôle emploi)	
	Juin 2008	Le préfet de département aura autorité fonctionnelle sur les unités départementales des services régionaux lorsqu'elles traiteront de dossiers relevant de domaines de sa compétence	


Compte tenu de l'affirmation du niveau régional comme niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques, les périmètres de compétence respectifs du préfet de région et du préfet de département doivent être clarifiés. La modification du décret du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, pilotée par le ministère de l'Intérieur, sera publiée en septembre 2009.

Quant aux opérateurs, la traduction du principe général adopté nécessite des travaux d'adaptation de l'organisation de chacun de ceux-ci, déjà menés à bien ou engagés pour plusieurs d'entre eux (ADEME, offices agricoles, ACSé, ANAEM devenu OFII). Une présentation d'ensemble de l'avancement de cette réforme devra être établie au regard de la liste des entités visées par cette mesure.



#### 4. Mettre en place les outils transversaux permettant le bon fonctionnement de l'administration territoriale réorganisée

Une mesure vise à la mise en place d'outils transversaux permettant le bon fonctionnement de l'administration territoriale réorganisée.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
<b>Mettre en place les outils transverses permettant le bon fonctionnement de l'administration territoriale réorganisée</b>	Juin 2008	Les nouvelles directions départementales, placées sous l'autorité des préfets de département, regrouperont les services de divers ministères ; elles seront l'interface des unités locales des directions ou services régionaux ; les agents y seront affectés tout en demeurant rattachés pour leur gestion à leur ministère d'origine. Aux fins de faciliter la mutualisation de moyens de fonctionnement, un nouvel outil budgétaire ad hoc sera constitué, de manière à organiser en gestion locale le regroupement des crédits permettant de financer une dépense commune à plusieurs services.	

Dans l'attente du déploiement généralisé de CHORUS, le futur système d'information financière de l'État, le ministère du Budget a mis en place en décembre 2008 une procédure transitoire de « provision pour mutualisation » afin de faciliter dès maintenant la mise en œuvre d'opérations de mutualisation entre services. Elle peut également être utilisée dans la phase transitoire d'intégration de services déconcentrés départementaux fusionnés.